



**DELIBERATION N° 25/037 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL EN MATIÈRE
D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES POUR L'ANNÉE 2024**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI A PRESENTAZIONE DI U RAPORTU À L'ANNU IN QUANTU
À A PARITÀ TRÀ E DONNE È L'OMI PÈ U 2024**

SEANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 mars 2025, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, François SORBA, Charlotte TERRIGHI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à Mme Danielle ANTONINI
Mme Santa DUVAL à Mme Angèle CHIAPPINI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à M. Petru Antone FILIPPI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Flora MATTEI à M. François SORBA
Mme Nadine NIVAGGIONI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Jean-Paul PANZANI à M. Jean BIANCUCCI
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Georges MELA
Mme Marie-Anne PIERI à M. Didier BICCHIERAY
M. Antoine POLI à Mme Vanina LE BOMIN
M. Louis POZZO DI BORGO à Mme Françoise CAMPANA
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Michel SAVELLI à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Joseph SAVELLI à Mme Muriel FAGNI
M. Alex VINCIGUERRA à M. Don Joseph LUCCIONI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Sandra MARCHETTI, Jean-Noël PROFIZI, Jean-Louis SEATELLI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et notamment son article 61,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,
- VU** l'avis n° 2025-08 du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 25 mars 2025,
- VU** l'avis n° 2025-03 de l'Assemblea di a Giuventù, en date du 24 mars 2025,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE de la présentation du rapport en matière d'égalité femmes-hommes au titre de l'année 2024.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 27 mars 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2025

REUNION DES 27 ET 28 MARS 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RAPPORTU À L'ANNU IN QUANTU À A PARITÀ TRÀ E
DONNE È L'OMI PÈ U 2024

RAPPORT ANNUEL EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-
HOMMES POUR L'ANNÉE 2024

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La loi du 4 août 2014 est venue consacrer le rôle des collectivités territoriales au cœur de l'action publique pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces dernières ont pour obligation de mettre en œuvre une politique globale pour l'égalité femmes-hommes, tant en interne que sur leur territoire.

Pour passer d'une égalité formelle à une égalité réelle, l'action des collectivités doit être retranscrite dans un rapport annuel présenté devant l'assemblée délibérante avant les débats sur le projet de budget (article 61 de la loi du 4 août 2014). Ce document représente l'opportunité de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un objectif intégré à l'ensemble des politiques publiques, et ainsi réduire les inégalités persistantes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques publiques et de sa capacité d'animation du territoire insulaire, comme dans son rôle d'employeur, la Collectivité de Corse s'est engagée en faveur de l'égalité.

Elle a notamment signé, le 8 mars 2019, la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. En application de cette charte et de la loi du 6 août 2019, la Collectivité a élaboré ses deux premiers plans d'action pluriannuels égalité femmes-hommes, adoptés à l'unanimité par l'Assemblée de Corse lors de sa session du 25 février 2021.

Le contenu dudit rapport, ainsi que ses modalités de présentation, sont fixés par le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015, lequel précise que ce document doit comporter 2 volets :

- l'un concerne la politique des ressources humaines de la collectivité employeuse en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- l'autre, les politiques d'égalité menées par la Collectivité en Corse.

Ces 2 volets font état des ressources mobilisées et des orientations pluriannuelles élaborées et mises en œuvre par la Collectivité.

Le présent rapport vise à répondre au cadre législatif imposé, et marque une volonté forte d'agir de manière plus intégrée sur le volet de l'égalité femmes-hommes.

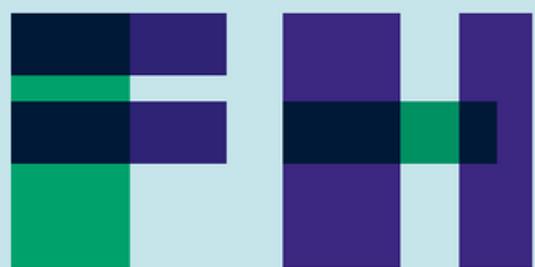
Il dresse donc à la fois le bilan des actions entreprises par la Collectivité de Corse au titre de l'exercice 2024, ainsi qu'un état des lieux sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Collectivité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



RAPPORT ANNUEL ÉGALITÉ FEMMES- HOMMES

2024



parità
donne omi

Parità :
s'impegna
a Corsica



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE



U CAP'ARTICULU DI A CUNSIGLIERA

Era per scrive st'editoriale quand'e aghju pensatu à ciò chì avia marcatu l'annu 2024 in termini d'ugualità, di parità.

Hè certa chì subbitu aghju pensatu à i Ghjochi olimpichi è paralimpichi di Parigi è à u passagiu di a fiaccula olimpica in Corsica. Ùn hè mai parsa cusì forte a parità in un avvenimentu tale. Durante unepoche di settimane, donne è omi sò stati à u centru di l'attualità, in modu pusitivu.

À l'ore d'audienza maiò s'hè pussutu vede cumpetizione femminile, cumpetizione paralimpiche, fattu sempre troppu scarsu in u mondu di u sport è di a so cupertura mediatica. Dunque mentre ste poche settimane, a parità in u sport era a regula, ciò chì di sicuru, hè statu un bellu esempiu pè i zitelli, pè i giovani, ma dinù pè i maiò chì anu seguitatu i ghjochi cun passione.

In u 2024 e donne cum'è l'omi feministi di tutti i paesi anu guardatu impenseri a campagna presidenziale à i Stati Uniti. Una candidata si presentava cum'è difensore di i diritti di e donne, di u dirittu à l'IVG è di l'inclusione. L'altru candidatu invece era assai di più in opposizione, cù idee cunservatrice è un pianu assuntu contru à l'IVG. È ghjè quellu chì hà vintu l'elezzione. Cun ellu emu timutu è timemu sempre chì u ventu d'America soffii in le vele di i partiti di strema diritta d'altri cuntinenti.

Ma s'e duvessi ritene di l'annu scorsu un fattu chì rispechji a parità trà e donne è l'omi, parlerebbe di una storia di vita chì ùn permette d' « imaginà l'inimaginevule ». Una storia chì hà affascinatu tantu l'opinione publica è i media c'ella hà averà lasciatu una stampa, a spergu, in a cuscenza cullettiva. Issa storia hè quella di una donna chì hà vulsutu chì u so visu, a so vita, ancu in a so dimensione più intima, sianu cunnisciuti da tutti. Tandu u curagiu hà palisatu un nome è una casata è s'hè incarnatu in Gisèle Pelicot. Una « donna nurmale chì hà agitu in modu strasurdinaru ». Hè a storia di una donna abusata per anni è anni da decine d'omi, drugata da u so maritu è offerta à i so aggressori cum'è un ugettu chì fussi a so pruprietà. Sta brutta storia hà messu in evidenza una nova forma di violenza : a sottomissione chimica. Vale à dì ch'in u 2024, l'omi ponu sempre cunsiderà chì u corpu di una donna hè a pruprietà di u so maritu, chì una donna drugata pò esse abusata s'ellu ci accunsente u so maritu, chì un crimine ùn hè più un crimine s'è a vittima hè incuscente da u mumentu chì u maritu dà u so accunsentu, chì « ci hè abusu è abusu » è chì l'omu pò sceglie di ciuttà in i bassifondi di l'anima umana.

Da un seculu è più, a donna maritata hà vintu u dirittu d'esse maiò è ùn era più una « minore », sottu tutela cunghjugale, priva di a so capacità ghjuridica. Eppure, cù a storia di Gisèle Pelicot, emu vistu ch'elli sò numerosi l'omi chì pensanu sempre u cuntrariu. Avemu capitu chì a regula di l'accunsentu ùn hè ancu capita nè spartuta da tutti.

Dunque, ancu s'ella mi piace à dì ch'è no avanzemu nantu à a strada di a parità, vulerebbe dinù ch'è no tinissimu à mente ch'ùn ci hè acquistu definitivu pè a parità è chì i nostri sforzi ùn devenu calà.

Ramintemuci qu'esse feministi vale à dì chì e donne devenu esse ricunniscute da esseri umani à una para cun l'omi. Semplicemente.



LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA

CUNSIGLIERA ESECUTIVA DI CORSICA



EDITO DE LA CONSEILLÈRE

Alors que je m'apprêtais à écrire cet édit, j'ai réfléchi à ce qui a marqué l'année 2024 en matière d'égalité, de parité.

J'ai évidemment pensé aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris et au passage de la Flamme olympique en Corse. Jamais la parité n'avait été aussi forte dans un tel événement. Pendant plusieurs semaines, des femmes et des hommes ont fait l'actualité, positivement. A des heures de grande écoute ont été diffusées des compétitions féminines, des compétitions paralympiques. Une réalité encore trop rare dans le monde du sport et de sa médiatisation. Pendant ces quelques semaines, l'égalité dans le sport était la règle et cela a, évidemment, donné un bon exemple aux enfants, aux jeunes, mais aussi aux adultes qui ont suivi cela avec passion.

En 2024, les femmes et les hommes féministes de tous les pays ont regardé, avec inquiétude, la campagne présidentielle aux Etats-Unis. Une candidate se présentait comme défenseur du droit des femmes, du droit à l'IVG, de l'inclusion. L'autre candidat se positionnait bien plus en opposition, avec une vision conservatrice et un plan anti-IVG assumé. C'est ce candidat-là qui a gagné. Et avec lui, on a craint et on craint encore que le vent d'Amérique souffle dans les voiles des partis d'extrême droite d'autres continents.



Alors, même si j'aime à dire que nous avançons sur le chemin de l'égalité, je voudrais aussi que nous gardions en tête qu'il n'y a rien d'acquis en matière d'égalité et que nos efforts ne doivent pas faiblir.

Ramintemuci qu'esse feministi vale à di chi e donne devenu esse ricunnisciute da esseri umani à una para cun l'omi. Simplicemente.

Mais si je devais retenir une actualité, de l'année qui vient de s'écouler, reflétant l'égalité entre les femmes et les hommes, je parlerais d'une histoire de vie où l'on ne pouvait « imaginer l'inimaginable ». Une histoire qui a tant captivé l'opinion, les médias, qu'elle a, je l'espère, marqué la conscience collective. Cette histoire est celle d'une femme qui a souhaité que son visage, sa vie même dans sa dimension la plus intime soient connus de tous. Le courage a alors pris un prénom et un nom, il s'est incarné en Gisèle Pelicot. Une « femme ordinaire qui a agi de manière extraordinaire ». Son histoire est celle d'une femme abusée, pendant des années, violée par des dizaines d'hommes, droguée par son époux, donnée à ces agresseurs comme un objet qu'il possédait. Cette femme qui sous son propre toit, entre les murs de sa maison qui était censée être son refuge, a vécu l'enfer. Cette sordide histoire a mis en lumière une nouvelle forme de violence : la soumission chimique. Elle nous montre qu'en 2024, les hommes peuvent encore considérer que le corps d'une femme est la propriété de son mari, qu'une femme droguée peut être violée si son mari y consent, qu'un crime n'est plus un crime si la victime est inconsciente du moment que son époux donne son accord, « qu'il y a viol et viol » et que l'homme peut choisir d'atteindre les bas-fonds de l'âme humaine.

Depuis près d'un siècle, la femme mariée avait gagné le droit d'être majeure et n'était plus « mineure », sous la tutelle maritale, la privant de sa capacité juridique. Et pourtant, avec l'histoire de Gisèle Pelicot, nous avons constaté que beaucoup d'hommes pensent encore le contraire. Nous avons compris que le principe du consentement n'est pas pleinement saisi et communément partagé.

SOMMAIRE

I. FOTOGRAFIA DI A PARITA A L'INTERNU DI L'EFFETTIVI DI A CULLETTIVITA DI CORSICA

La Collectivité de Corse en tant qu'employeur 6

A. Panorama de l'emploi des femmes à la Collectivité de Corse 7

B. Les politiques en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes mises en œuvre à la Collectivité de Corse 9

1. L'organisation du travail 9
 2. Le déroulement de carrière 10
 3. La rémunération 11
 4. L'accès aux postes à responsabilités et d'encadrement 13
 5. La formation professionnelle 14
-

II. IMPEGNASSI A TRAVERSU E PULITICHE PUBLICHE PER FA CRESCE A PARITA IN CORSICA

L'égalité entre les femmes et les hommes, portée par la Collectivité de Corse, au travers des politiques qu'elle déploie 15

A. Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans le tissu économique et social au travers des instruments financiers 16

1. Le respect du principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans les achats publics 16
2. Le respect des principes de non-discrimination et d'égalité entre les femmes et les hommes dans les projets éligibles aux fonds européens 19

B. L'engagement de la Collectivité de Corse en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes par ses politiques publiques : entre transversalité et spécificité 22

1. S'engager en vue de la transformation des rapports sociaux de genre dans la société pour favoriser la mixité. 22
 2. Promouvoir l'autonomie et lutter contre la précarité : la Collectivité de Corse s'engage activement pour favoriser l'égalité des chances 36
 3. Lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles 51
- 

AXES STRATEGIQUES DE L'ACTION DE LA COLLECTIVITE DE CORSE EN 2024 POUR L'EGALITE FEMMES - HOMMES

ASSURER L'EGALITE DES CHANCES

- Déconstruire les stéréotypes
- Sensibiliser à l'égalité
- Promouvoir la mixité
- Favoriser l'autonomie
- Lutter contre toutes formes de précarité

PERIODIQUES DANS LES
LEPTE DE L'ILE

S'ENGAGER POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE

Une mobilisation
de l'égalité
et consentie

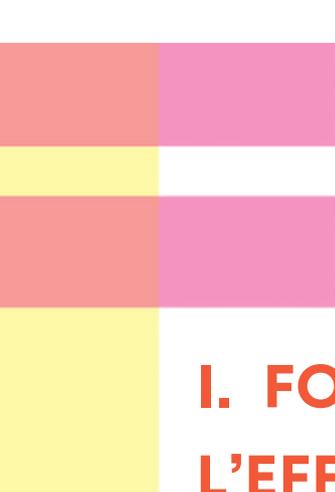
- Renforcer la place des femmes dans le tissu économique
- Assurer la transversalité des politiques publiques
- Valoriser le rôle et la présence des femmes dans les secteurs où elles étaient sous-représentées

PREVENIR ET LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

- Eduquer aux principes d'égalité et de respect de l'autre
- Promouvoir la santé sexuelle des jeunes
- Renforcer la prévention des violences sexistes et sexuelles
- Améliorer la réponse institutionnelle dans le cadre des violences faites aux femmes et aux filles

REPENSER LA CARRIERE DES AGENTES DE LA COLLECTIVITE DE CORSE SOUS LE PRISME DE L'ÉQUITÉ

- Agir en faveur de la réduction des disparités salariales
- Prendre des mesures pour améliorer l'ascension des femmes
- Faciliter la conciliation vie professionnelle/vie privée
- Promouvoir la mixité des métiers et des filières



I. FOTOGRAFIA DI A PARITA A L'INTERNU DI L'EFFETTIVI DI A CULLETTIVITA DI CORSICA

La Collectivité de Corse en tant qu'employeur

La Collectivité de Corse emploie plus de **4.500 agents** dont un peu moins de la moitié sont des femmes.

Du fait de la nature de certaines des compétences qui ont été dévolues à l'institution et des métiers afférents, on note que la structure du personnel reflète naturellement la répartition des hommes et des femmes dans la société telle qu'elle s'est bâtie depuis des siècles : les filières techniques, d'ingénierie sont à dominante masculine et les filières du social, du soin, sont essentiellement féminines.

L'existence de certaines inégalités comme celles liées aux rémunérations et à la carrière incitent l'institution à s'engager, avec une volonté toujours plus grande, en vue de leur réduction voire de leur disparition. Ainsi, la Collectivité de Corse s'investit fortement en faveur de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, qui constitue un enjeu majeur pour l'accès à l'égalité. Elle s'efforce aussi d'assurer l'accès des femmes aux mêmes opportunités professionnelles et aux mêmes niveaux de rémunération que les hommes.

A. PANORAMA DE L'EMPLOI DES FEMMES À LA COLLECTIVITÉ DE CORSE

Les femmes constituent un peu moins de la moitié des **forces vives** qui animent et représentent la Collectivité de Corse. Si elles sont moins nombreuses que dans les régions françaises, leur nombre ne cesse d'**augmenter** depuis ces dernières années.

En observant les effectifs, on remarque qu'elles sont largement **majoritaires** dans les catégories à plus haute qualification (catégorie A), à l'exception de la filière technique. Toutefois, cette tendance s'inverse en ce qui concerne la catégorie A+, accessible sur liste d'aptitude après réussite à un examen professionnel ou par avancement.

L'entrée dans la fonction publique en catégorie A dépend de la réussite à un concours, ce qui témoigne non seulement de **niveau de qualification** des agentes de la Collectivité de Corse, puisqu'il faut avoir au minimum Bac+3 pour y accéder, mais aussi de leur **volonté** d'occuper des postes à responsabilité au sein de l'institution.

Si l'accès des femmes aux postes à responsabilité est indéniablement en constante **amélioration**, l'encadrement est encore très masculinisé.

De la même façon, les hommes sont plus nombreux à se situer à des niveaux supérieurs en termes de **rémunération**.

L'essentiel de ces écarts est dû à la **position** des femmes et des hommes dans les cadres d'emplois et les grades. Les **disparités** en termes de salaires perdurent et sont tant le fait du positionnement, qui impacte le régime indiciaire, lié à l'échelon et à l'indice détenu, que du niveau des primes et indemnités, tous plus favorables pour leurs homologues.

De plus, les **interruptions de carrière** et le travail à temps partiel des femmes, résultant de la maternité et de choix familiaux, pèsent sur leurs trajectoires salariales.

Ce sont d'ailleurs les femmes qui sont les principales **bénéficiaires** du congé parental, et qui ont majoritairement recours au temps partiel, au télétravail mais aussi aux autorisations spéciales d'absence (notamment pour garde d'enfant malade).

Comme dans la fonction publique en général, les filières sont encore fortement **genrées**.

La typologie des filières est ainsi marquée par la **division sexuelle** du travail : les hommes sont majoritaires dans les filières technique et sportive, et les femmes majoritaires dans les autres filières : administratives, sociale, médico-sociale...

Selon l'INSEE, la **répartition** des femmes et des hommes dans les métiers de la fonction publique, et notamment au sein de la fonction publique territoriale, est encore très liée aux **représentations stéréotypées** des rôles sociaux et sociétaux.

Par ailleurs, les femmes occupant des postes de **contractuelles** permanentes et non permanentes sont plus nombreuses non seulement que leurs homologues, mais aussi que les femmes fonctionnaires au sein des effectifs de l'institution. Cela tient en partie à la **nature** de certaines fonctions ou missions qui sont assumées principalement par les femmes, notamment dans le social ou pour assurer les renforts en cas de besoins temporaires.

Enfin, il est notable que les femmes sont les grandes bénéficiaires de l'**action sociale** soutenue par la Collectivité de Corse.

Par ailleurs, la **revalorisation** de la participation « santé enfants » qui a été adoptée pour les contrats familles fin 2023, afin de prendre en compte le poids de la couverture santé sur les familles monoparentales, impacte de façon très positive les agentes quelle que soit leur situation familiale.

FEMINISATION

FORCES VIVES

STEREOTYPES

GENRE

FILIERES

ENCADREMENT

RÉMUNÉRATION

CARRIÈRE

MATERNITÉ

CONGÉLATION

B. LES POLITIQUES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES MISES EN ŒUVRE À LA COLLECTIVITÉ DE CORSE



L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes constitue une priorité pour la Collectivité de Corse, c'est pourquoi sa politique en matière de ressources humaines s'appuie notamment sur des mesures correctrices qui visent à réduire les inégalités existantes, et aussi sur des dispositifs visant à améliorer les conditions d'exercice des fonctions et le déroulement de carrière des agentes, tout en prenant en considération la place effective qu'elles continuent à jouer dans le noyau familial. C'est d'abord principalement au travers de l'organisation du temps de travail, de la rémunération et de la carrière, que la Collectivité de Corse peut renforcer son action en faveur de l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

1. L'organisation du travail

Au-delà de la nécessité de réduire les disparités existantes, il est aujourd'hui entendu qu'il est impératif d'établir des règles de fonctionnement et des modalités de travail qui prennent en compte les nécessités inhérentes à l'exercice des fonctions au sein de la sphère familiale et à la satisfaction des besoins personnels.

En effet, l'égalité professionnelle (mixité des emplois, égalité salariales, accès des femmes aux responsabilités) ne peut être envisagée de façon isolée de la question de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, tout comme elle ne peut être séparée de

la question de la précarité en termes de statut ou de salaire : les femmes aux emplois les moins rémunérés interrompent davantage leur activité avec la naissance d'enfants et reprennent plus souvent à temps partiel, se trouvant ainsi dans une situation sociale et financière souvent amoindrie.

Ainsi, les nouvelles modalités de travail instaurées à la Collectivité de Corse ont un effet indéniable sur l'amélioration des conditions de travail des agents, et particulièrement des agentes.

Par exemple, le **télétravail** a eu pour principal effet de réduire les disparités entre hommes et femmes. Il peut même participer à diminuer certaines formes de discrimination liées à des contraintes de mobilité ou à des horaires stricts au bureau et ainsi favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau du déroulé de la carrière.

Par ailleurs, l'instauration, depuis 2021, de **trois durées hebdomadaires** de travail laissées au choix de l'agent et compensées en jours de RTT supplémentaires participe également de la politique de la Collectivité de Corse en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces mesures s'inscrivent pleinement dans la recherche de **l'égalité professionnelle** et la nécessité de mieux prendre en compte les besoins liés notamment à l'exercice de la maternité et aux obligations familiales qui impactent plus les femmes et leur quotidien, malgré certaines avancées qui se constatent au sein de la société et dans le partage des tâches.



2. Le déroulement de carrière

La politique des ressources humaines joue aussi un rôle fondamental dans le déroulement de carrière des agentes, en ce qu'elle garantit l'égalité de traitement et la reconnaissance du service fait.

C'est pourquoi une procédure a été instaurée pour garantir l'égalité professionnelle en matière d'avancement dans la Ligne Directrice de Gestion (LDG). Afin d'assurer un système de **compensation** viable et pertinent seuls les grades d'avancement

concernant des cohortes de postes importantes sont étudiés, lorsque les ratios votés offrent la possibilité de nomination d'au moins 40 postes.

Si l'écart entre la part des femmes et des hommes dans le grade d'avancement est significativement inférieur à cette même part dans le vivier des agents promouvables, alors il est proposé de mettre en œuvre un mécanisme de correction de cette anomalie statistique pour garantir l'égal accès des femmes et des hommes à ces nominations.

La correction ainsi apportée conduira à réduire à 10 points cet écart et pourrait aller jusqu'à rétablir l'équilibre initial promus/promouvables par genre, sous réserve de l'application des principes de la LDG et notamment de la manière de servir des agents.

3. La rémunération

Le **traitement indiciaire** est la principale source de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes : cela confirme un positionnement professionnel dans les grades et échelles indiciaires à l'avantage des hommes et traduit ainsi une trajectoire professionnelle plus avantageuse au fil du temps.

C'est donc aussi en agissant sur la carrière que les **disparités salariales** pourront être réduites.

D'autres éléments variables de rémunération inclus dans les **primes et indemnités** tels que les astreintes et permanences ou la monétisation du compte-épargne temps (CET) peuvent également contribuer à l'écart de salaire entre les hommes et les femmes. Ces éléments sont dans leur grande majorité versés aux hommes. Cependant, leur impact reste marginal comparé à l'IFSE, notamment en catégories A et B.

Par ailleurs, la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose aux régions, aux départements, aux collectivités territoriales de plus de 80.000 habitants et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80.000 habitants de publier chaque année, sur leur site internet, la **somme des dix rémunérations** les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes (€)	Nb de femmes	Nb d'hommes
Collectivité de Corse	2023	1 284 951,93	4	6
Collectivité de Corse	2022	1 246 500,10	4	6
Collectivité de Corse	2021	1 236 724,44	3	7
Collectivité de Corse	2020	1 285 345,57	4	6

On relève 4 femmes pour 6 hommes sur les 10 plus hauts salaires de la Collectivité de Corse.

Enfin, la loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique a instauré un index égalité professionnelle pour les trois fonctions publiques et renforcé le dispositif de nominations équilibrées afin d'accélérer l'égalité entre les sexes. Les administrations de plus de 50 agents, et de fait la Collectivité de Corse, doivent dorénavant publier tous les ans sur leur site internet des indicateurs sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, et les actions mises en œuvre pour les supprimer. Des chiffres cibles ont été définis par décret, et les administrations ont 3 ans pour les atteindre, sous peine de sanction financière. La Collectivité de Corse est soumise à cette obligation depuis le 30 septembre 2024 et a obtenu le score de 74 points au titre de l'année 2023. Le score minimum exigé est de 75. Elle doit donc proposer des mesures en vue d'atteindre ce score cible voire de le dépasser.

Salaire annuel	Sexe
144730,12	M
134616,62	M
133611,33	F
129346,56	M
129191,36	F
127152,4	M
123847,68	M
122103,3	F
121111,44	M
119241,12	F

Indicateurs	Modalités de calcul	Résultat 2023	Score obtenu	Score maximum
1- Ecart de rémunération fonctionnaires (en %)	Source : rapport social unique	-4,7% (en faveur des hommes)	45	50
2- Ecart de rémunération contractuels (en %)	Source : rapport social unique	-2,6% (en faveur des hommes)	15	15
3- Ecart de taux de promotions de grades (en %)	Source : rapport social unique	+ 9,4 % (en faveur des femmes)	4	25
4- Nombre d'agents du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	Source : rapport social unique	5 femmes 5 hommes	10	10
INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE			74	100

Source DGA Systèmes d'information, communication interne, ressources humaines

4. L'accès aux postes à responsabilités et d'encadrement

Si les agentes de la Collectivité de Corse ont un **meilleur accès** aux postes à responsabilité comme aux postes d'encadrement, leur surreprésentation dans les postes de catégorie A indique qu'il peut encore être amélioré.

D'autant que la loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique impose désormais une politique de **nomination équilibrée** en relevant de 40 à 50 % le taux minimal de personnes de chaque sexe pour les primo-nominations aux emplois supérieurs et dirigeants de la fonction publique.

Cette mesure commencera à s'appliquer dans notre institution à partir de 2026.

Enfin, à partir de 2027, les administrations devront aussi respecter un taux minimum de 40% de personnes de chaque sexe dans les emplois supérieurs et de direction. Les chiffres de ces désignations dans les emplois supérieurs et la proportion d'hommes et de femmes à ces emplois devront aussi être publiés chaque année.

5. La formation professionnelle

Elle représente un enjeu majeur dans le contexte de transformation de l'action publique.

Au service de l'amélioration des compétences des agents, la formation est un instrument d'accompagnement des parcours et de facilitation des transitions professionnelles.

Améliorer et faciliter l'accès des agentes à la formation favorise leur **progression professionnelle**.

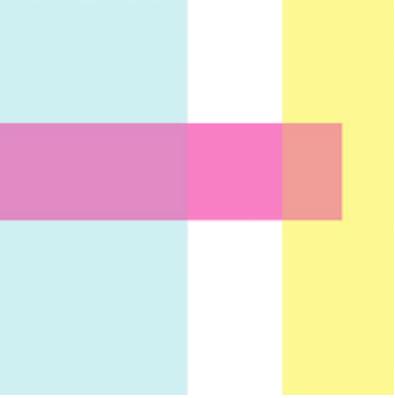
Il est important aussi de s'interroger sur la nature des demandes de formation formulées par les agentes.

En effet, les agents peuvent suivre des formations de nature différente qui sont :

- les formations pour préparer un concours ou un examen,
- les formations prévues par les statuts particuliers (formation à la suite de la nomination ou pour l'exercice des fonctions dans certains cadres d'emplois, formation d'intégration, de professionnalisation),
- les formations de perfectionnement ayant pour but de développer les compétences ou d'en acquérir de nouvelles,
- les formations personnelles.

Nous avons pu observer que les demandes en formation des femmes sont essentiellement axées sur des formations en vue de développer de **nouvelles compétences** ou de **consolider les acquis**.





II. IMPEGNASSI A TRAVERSU E PULITICHE PUBBLICHE PER FA CRESCHE A PARITA IN CORSICA

**L'égalité entre les femmes et les hommes, portée par la
Collectivité de Corse, au travers des politiques qu'elle
déploie.**



A. FAVORISER L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE TISSU ÉCONOMIQUE ET SOCIAL AU TRAVERS DES INSTRUMENTS FINANCIERS

1. Le respect du principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans les achats publics

. L'application de l'obligation réglementaire de non-discrimination dans le cadre de la passation de marchés publics

Depuis la loi du 1er décembre 2014, les entreprises soumissionnaires doivent fournir une attestation selon laquelle elle prend des dispositions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Depuis le 1er janvier 2023, elles doivent aussi présenter un plan d'action pour l'égalité femmes-hommes, qui doit comporter des mesures concrètes pour atteindre l'objectif de parité au sein de l'entreprise.

Par ailleurs, des clauses d'exclusion des marchés publics pour les entreprises qui obtiennent un mauvais score à l'index de l'égalité professionnelle « *Egapro* » ou qui ne respectent pas leurs obligations de publications vont être mises en place avec comme date butoir le 7 juin 2026.

Enfin, en application du Code de la commande publique, l'accès aux marchés publics est refusé aux entreprises qui ont été sanctionnées pour des discriminations ou qui n'ont pas engagé de négociation sur l'égalité professionnelle. Le tissu local étant caractérisé par un fort maillage de très petites entreprises (TPE) de petites et moyennes entreprises (PME), l'insertion de clauses d'égaconditionnalité ne doit pas avoir pour effet de restreindre leur accès aux marchés publics.

. L'intégration de clauses d'égalité dans le Schéma de Promotion des Achats Publics socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), traduction de la volonté de la Collectivité de Corse d'inciter le respect du principe d'égalité dans le secteur privé

Le SPASER, voté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 21 décembre 2022 (délibération N° 22/209 AC), détermine pour la période 2023-2027 les objectifs de passation de marchés publics comportant des éléments à caractère social, visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés, mais aussi des éléments à caractère écologique.

La Collectivité de Corse a décidé d'intégrer également des clauses sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des marchés publics afin d'impulser une véritable dynamique et donner une importance accrue au respect de l'égalité femmes-hommes dans le secteur privé.

Ainsi, lorsque la Collectivité de Corse passe un marché, la rétribution de cette dernière ne devra pas être utilisée par la personne bénéficiaire en contradiction avec les principes directeurs du SPASER, et notamment, avec le principe d'égalité entre les femmes et les hommes.

Une réflexion a été menée par la Collectivité de Corse sur la formulation de ces clauses et a abouti en 2024 à la réalisation de 14 fiches action, fruit du travail des directions opérationnelles, des agences et offices et de la direction de la commande publique. La mise en œuvre de ces différentes fiches action a pour but d'atteindre des objectifs légaux en matière de développement durable (100% de marchés publics comportant une considération environnementale et 30 % de marchés publics comportant une considération sociale d'ici 2025, en vertu du Plan national des achats durables 2022-2025).

Son Comité de pilotage « Commande Publique Responsable » (CPCPR) s'est réuni, le 6 novembre 2024, afin d'acter le bilan des actions menées durant l'année et ainsi déterminer les principales orientations à suivre pour l'année 2025.

Concernant la fiche action relative à la promotion pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les enjeux définis sont :

- La lutte contre la discrimination,
- La promotion de l'égalité femmes-hommes dans le monde professionnel.

PERIMETRE D'ACTION – ENSEMBLE DES MARCHES

EXEMPLES

Marchés passés avec des opérateurs respectant une proportion de femmes cadres

Marchés passés avec des opérateurs respectant une répartition salariale femmes hommes égalitaire

Marchés passés avec des opérateurs mettant en place des mesures favorisant le bien être des femmes dans l'entreprise (QVT)

Marchés passés avec des opérateurs mettant en place des formations afin de rendre certains corps de métiers davantage accessibles aux femmes

Source : Fiche action n°2 Promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes - Spaser

2. Le respect des principes de non-discrimination et d'égalité entre les femmes et les hommes dans les projets éligibles aux fonds européens

. L'engagement pour le respect des principes de non-discrimination et d'égalité dans les projets financés au titre des fonds européens

L'Union européenne est fortement engagée en faveur de la non-discrimination et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

À ce titre, dès 1957, dans le traité de Rome, le principe de la rémunération égale pour un travail égal est inscrit. Il figure actuellement à l'article 157 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (Traité UE 10 janvier 2021).

Année après année, l'importance d'ancrer l'égalité s'est maintenue tant dans les traités européens que dans les instances européennes.

Le 5 mars 2020, la Commission européenne a adopté sa stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes pour la période 2020-2025, qui vise à faire progresser l'égalité des genres en Europe et dans le reste du monde.

L'édition 2024 du rapport de la Commission européenne sur l'emploi et les développements sociaux de l'Europe[1] (ESDE) montre que les investissements sociaux et les

réformes dans des domaines clés sont essentiels pour améliorer l'emploi, réduire les inégalités sociales et soutenir la croissance économique dans l'Union européenne. Le rapport révèle notamment que les investissements dans l'éducation et la petite enfance ont eu des effets positifs importants : ils permettent aux parents, et en particulier aux mères, de trouver et conserver un emploi, réduisant ainsi les écarts entre les sexes en matière d'emploi et de salaire.

Toutefois, pour atteindre les objectifs de l'Union européenne pour 2030, un investissement supplémentaire de 11 milliards d'euros par an dans les services d'éducation et de garde de la petite enfance serait nécessaire. Aussi, la notion d'égalité entre les femmes et les hommes est mise en avant dans le rapport du dialogue stratégique[2] intitulé « *Une perspective commune pour l'agriculture et l'alimentation en Europe* », concernant l'avenir de la Politique Agricole Commune (PAC).

[1] Publication du rapport le 18 septembre 2024

[2] Le dialogue stratégique a été lancé en janvier 2024 rédigé par un panel de 25 experts issus du secteur agroalimentaire, de la société civile et du monde scientifique

Ce rapport mentionne comme l'un des cinq piliers le nécessaire renforcement de la position des agriculteurs en développant un secteur attrayant et diversifié et en accompagnant le renouvellement des générations, l'égalité entre les femmes et les hommes ou encore la protection des travailleurs.

La parité femmes-hommes fait également partie des objectifs prioritaires du Programme Corse FEDER FSE+ 2021-2027 qui a été adopté le 2 décembre 2022 par la Commission européenne.



Dans le cadre de la gestion de ce programme, des mesures sont mises en place afin de garantir l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination. Déjà déclinées au titre de la programmation 2014-2020, la nouvelle programmation des fonds européens 2021-2027 a conforté ces mesures.

Par son rôle d'Autorité de gestion, la Collectivité de Corse veille à ce que les actions financées par le programme Corse FEDER-FSE+ 2021-2027 soient conformes à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, en particulier aux principes de non-discrimination et d'égalité entre les femmes et les hommes.

. La traduction de l'engagement européen pour la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et la violence domestique dans les fonds européens.

L'adhésion de l'Union européenne le 1er juin 2023 à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul de 2011, entrée en vigueur en 2014) démontre que cette question est au cœur de ses priorités. Cette Convention exige des parties qu'elles élaborent des lois, des politiques et des services de soutien pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et à la violence domestique. Elle constitue le symbole et le cadre de la prévention et de la lutte contre les violences sexistes et contre les violences domestiques.

[1] Publication du rapport le 18 septembre 2024

[2] Le dialogue stratégique a été lancé en janvier 2024 rédigé par un panel de 25 experts issus du secteur agroalimentaire, de la société civile et du monde scientifique

Au travers du FEDER, la Collectivité de Corse entend déployer de nouveaux dispositifs de santé sur le territoire notamment le déploiement de permanences sanitaires et sociales, des dispositifs mobiles dans le domaine de la santé et du social, la création d'établissements médicaux sociaux (ex- centres de santé sexuelle) qui contribueront au développement d'une offre sociale de proximité à destination des femmes, notamment en cas de violences domestiques.

Le FSE peut intervenir dans le cadre du déploiement de structures d'accueil à destination des personnes vulnérables (notamment les personnes victimes de violence). La Collectivité de Corse, à travers le FSE, développe des dispositifs de type « *Aller vers* » dont l'objectif est de promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Il s'agit de garantir un premier accueil social de proximité sur l'ensemble du territoire via des dispositifs d'hébergement d'urgence (comme pour la lutte contre les violences faites aux femmes).

B. L'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES PAR SES POLITIQUES PUBLIQUES : ENTRE TRANSVERSALITÉ ET SPÉCIFICITÉ.



Si l'objectif des politiques publiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes est nécessairement de corriger les discriminations existantes ou faites à l'encontre des femmes, il est également de transformer les rapports sociaux, non seulement au travers de la lutte contre les normes, les préjugés et les stéréotypes de genre dans tous les domaines, mais aussi au travers de la promotion de la mixité et d'une culture de l'égalité.

Après avoir signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, le 8 mars 2019, la Collectivité de Corse a défini son premier plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques pour la période 2021-2023. Ce document stratégique comporte des mesures spécifiques ayant pour but de corriger des inégalités ainsi qu'une approche transversale concernant notamment les politiques liées à la jeunesse, au sport, à la vie associative, à l'appui à l'entrepreneuriat et à la culture. Les actions mises en œuvre visent à transformer les rapports sociaux, à implanter une culture de l'égalité, à promouvoir l'autonomie et lutter contre la précarité.

1. S'engager en vue de la transformation des rapports sociaux de genre dans la société pour favoriser la mixité.

Avec son plan d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes 2021-2023, la Collectivité de Corse s'est engagée dans une démarche de lutte contre les discriminations, contre les stéréotypes de genre et contre les violences sexistes et sexuelles avec une acuité accrue, auprès des jeunes.

Mise en œuvre de programmes ciblés pour casser les stéréotypes auprès des jeunes

La Direction adjointe en charge de la Jeunesse, à travers son Observatoire de la Jeunesse, contribue à la mise en œuvre des actions votées au sein du plan d'action de la Collectivité de Corse en faveur de l'égalité femmes-hommes.

. Des actions pour sensibiliser les jeunes de 11 à 30 ans à l'égalité entre les femmes et les hommes

Une grande enquête a été menée en 2022 par la Direction adjointe en charge de la Jeunesse de la Collectivité de Corse auprès des jeunes de 11 à 30 ans pour connaître leur réceptivité et les sensibiliser sur la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les résultats de cette enquête ont été communiqués au printemps 2023. Un rapport d'information a permis de présenter ce travail et les préconisations qui en découlent, le 28 juillet 2023, devant l'Assemblée de Corse.

À la suite du travail d'analyse des résultats de l'enquête, il a été proposé d'instaurer, à partir de 2024, un premier temps de travail avec les partenaires institutionnels (Académie de Corse, Università di Corsica, services de l'État en Corse, juridictions de Bastia et Ajaccio...) visant à mieux connaître et coordonner les interventions respectives, en définissant des processus inter-institutionnels. Ainsi en fonction des compétences de chaque institution, l'objectif à atteindre sera de coordonner nos interventions et de mutualiser nos moyens pour une action responsable et équitable sur l'ensemble du territoire, au service des jeunes citoyens corses.

. Une diversification des actions pour favoriser l'accès des filles aux sciences

La thématique de l'égalité des chances et de l'égalité entre les filles et les garçons est un enjeu majeur du territoire insulaire d'autant plus sur les choix d'orientation quant aux filières scientifiques.

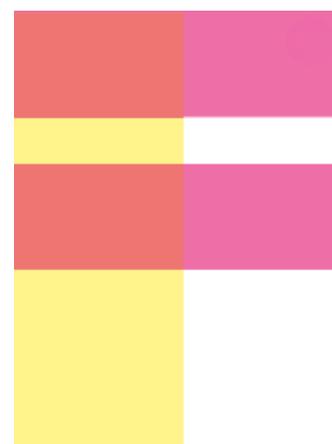
Le besoin grandissant d'offrir une visibilité aux jeunes en voie d'orientation et plus particulièrement aux jeunes filles sur les carrières scientifiques est une réalité constatée en Corse.

Dans le cadre de ses compétences en matière de culture scientifique, la Collectivité de Corse cherche à favoriser la diffusion d'une culture valorisante pour tous, notamment en termes d'égalité dans le choix du parcours d'étude et de formation.

Le dispositif **Feminiscienza - Premiu femminile di a destinata scientifica** - la vocation scientifique corse au féminin géré par la Collectivité de Corse a ainsi pour objectif d'encourager les jeunes filles à poursuivre leurs études dans le domaine scientifique. Il est destiné à toutes les jeunes filles des classes de terminales des lycées de l'île (quel que soit leur statut) dès lors qu'elles suivent un enseignement en spécialité scientifique et qu'elles font le choix de s'orienter vers des filières scientifiques et/ou techniques de l'enseignement supérieur.

Ce dispositif est lancé chaque année, sous forme d'appel à candidature. Une bourse d'un montant de 1.000 euros est octroyée aux candidatures retenues ; elle s'élève à 2.000 euros pour le projet qui retient particulièrement l'attention du jury.

Pour l'édition 2023/2024, 18 candidatures ont été déposées et 17 bourses ont été attribuées pour un montant de 18.000 euros.



D'autre part, le CPIE A RINASCITA, dans le cadre de l'**Appel à Manifestation d'Intérêt « Mise en réseau des acteurs de la culture scientifique »**, continue à développer des actions visant à favoriser l'accès des filles aux sciences. La Collectivité de Corse a naturellement accompagné le CPIE A Rinascita dans la construction du projet **« Donne à Scienze »** afin de mettre en lumière l'orientation des filles vers les sciences.

L'objectif principal du projet est de déconstruire les idées reçues sur le genre des métiers, les compétences en fonction des sexes et améliorer la visibilité des disciplines scientifiques auprès du plus grand nombre.

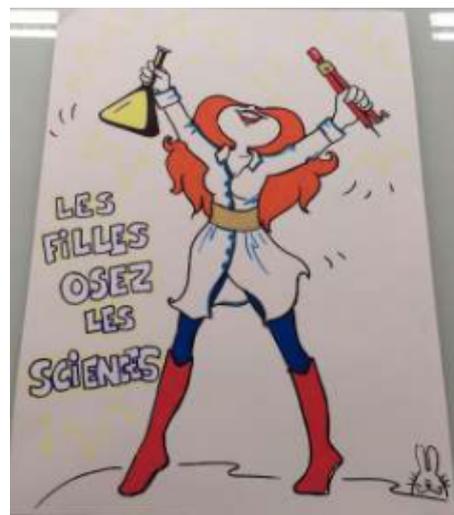
Ce projet vise également à :

- promouvoir les métiers scientifiques et techniques porteurs d'emplois,
- améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes filles (et garçons).

Ainsi, en février 2024, une intervention a eu lieu au collège de Montesoru auprès de 120 élèves sur le thème **« Femmes et Sciences »**.

Lors de ces rencontres, les animateurs s'appuient sur plusieurs outils pédagogiques, comme notamment une boîte à outils comprenant un jeu de plateau sur les inventions marquantes réalisées par des hommes et des femmes au cours de l'histoire, des jeux de logique sur bornes numériques, une exposition sur des femmes scientifiques du territoire (format panneaux et vidéos) et un débat mouvant permettant d'échanger sur les stéréotypes.

L'objectif est d'encourager une réflexion critique et de valoriser l'égalité dans le domaine scientifique. Les élèves ont manifesté leur intérêt et ont été participatifs.



Les 8 et 9 mars 2024, a eu lieu le **Week-End Femmes & Sciences** qui a réuni 100 personnes à la Casa di e Scenze, à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes. Ces journées « **Donne è Scenze** » avaient pour objectif de démanteler les fausses idées sur la place des femmes au sein des sciences mais également d'offrir une visibilité sur les différents parcours et carrières possibles et envisageables au sein des domaines scientifiques ; *in fine*, de constituer un groupe de travail afin de bénéficier de l'intelligence collective et de mutualiser les pratiques pour mener tout au long de l'année des actions en faveur de l'égalité et de la diversité.



Les deux journées ont été rythmées par des activités artistiques destinées aux jeunes de 10 à 18 ans (stage dessin "*Donne è Scenze : dessine-moi des femmes de science*"), par le tournage d'un jeu télévisé dédié à la place des femmes dans les sciences.

Le 8 mars 2024 a eu lieu l'inauguration « *Donne & Scenze* », exposition mettant à l'honneur 9 profils de femmes scientifiques insulaires.



Ces deux journées ont été l'occasion de célébrer et de promouvoir le rôle essentiel des femmes dans les sciences, tout en sensibilisant le public à l'importance de l'égalité des genres dans ce domaine. Le public s'est investi et a manifesté son intérêt et sa satisfaction durant la réalisation de l'atelier et des jeux télévisés.

. Une présence affirmée des filles dans l'enseignement supérieur

La Collectivité de Corse finance un certain nombre de dispositifs en faveur des étudiants de l'enseignement supérieur : IPI MED (dispositif de soutien aux internes en médecine générale), le dispositif d'aides en faveur des étudiants kiné, les conventions de financement des doctorants sous contrats de l'Università di Corsica et enfin le dispositif territorial d'allocation doctorale.

Selon la Direction de l'Éducation, de l'Enseignement et de la Recherche, les femmes sont très bien représentées, voire majoritaires, parmi les bénéficiaires. Concernant le dispositif territorial d'allocation doctorale, la répartition est de 57% de femmes et 43% d'hommes.

Pour les stagiaires en médecine générale, la tendance est encore plus marquée car ces études attirent 63% de femmes et 37% d'hommes en moyenne.

Quant aux étudiants en kinésithérapie issus de l'Università di Corsica accompagnés avec un dispositif d'aides pendant leur cursus à l'Institut de formation en masso-kinésithérapie de Nice, les femmes représentent en moyenne 61.75% des effectifs.

Cette dynamique s'accroît avec le temps, les études de santé connaissent donc un taux de féminisation croissant.

Pour ce qui est des doctorants de l'Università di Corsica, sur les trois dernières promotions, les femmes sont toujours majoritaires, autour de 60 % en moyenne.

Reconnaissance et mise en valeur de la présence et du rôle des femmes dans les arts visuels en Corse : le matrimoine corse à l'honneur.

. Le témoignage de la présence ancienne et du rôle ancré des femmes en Corse

La Direction en charge du Patrimoine met à l'honneur le rôle et l'importance des femmes en Corse, depuis la Préhistoire, en dédiant une série d'expositions sur ce thème.

Elle a ainsi associé quatre établissements corses labellisés «Musée de France » afin de proposer aux publics une offre scientifique et culturelle structurée sur l'ensemble de notre territoire.

Ces Musées abordent les domaines de l'anthropologie, de l'histoire et de l'archéologie en présentant des témoignages allant de l'époque préhistorique à nos jours. Leurs collections sont ainsi complémentaires.

Le public a découvert depuis 2024 des statuettes préhistoriques à Livia, des pièces d'orfèvrerie étrusques inédites à Aleria, des documents historiques inestimables sur Maria Cosway à Merusaglia. Enfin à Corti, le rôle des femmes dans la société insulaire est mis à l'honneur.



Le **Musée Pasquale Paoli** à Merusaglia présente « *Maria Cosway 1760-1838. A strada eccezzionale di un'artista* », du 18 mai au 30 octobre 2024.

L'exposition raconte le cheminement d'une femme brillante que tout prédestinait à une grande carrière d'artiste dans la High Society anglaise et qui, contre toute attente, trouvera sa véritable émancipation en renonçant à sa première vocation pour se consacrer à l'éducation des jeunes filles. Ami fidèle, Pasquale Paoli fut présent à chaque étape de cette vie singulière. Ses lettres à l'attention de Maria Cosway, tel un fil rouge, ponctuent les différentes sections de cette exposition.

Elle a été vue par 3 923 personnes.

Le **Musée d'Aleria** présente « *LUCE ETRUSCA - Parures féminines étrusques* », depuis le 24 juillet 2024, des collections d'orfèvrerie étrusque issues des fouilles de la nécropole d'Aleria-Casabianda.

Ces parures précieuses accompagnaient les femmes étrusques de la vie à la mort et nous donnent une vision du quotidien de cette antique société, fait de luxe et de distinction. En or principalement, mais également en argent et en bronze, ces ornements aux détails d'une grande finesse témoignent de la technicité exceptionnelle des orfèvres étrusques.



Le **Musée de la Corse** à Corti propose une grande exposition pour mettre en valeur non seulement le rôle des femmes mais aussi son évolution durant toute l'histoire de la Corse.

En introduction de l'exposition *Femin'isula « Méditerranéennes - Ritratti di donne »* avec le Centre Méditerranéen de la Photographie qui s'est tenue du 20 juin au 28 décembre 2024 et « *Femin'isula* » à partir du printemps 2025.

L'exposition présente un parcours, sur le temps long, de la préhistoire à nos jours, retraçant le rôle des femmes dans la société insulaire et leur marche vers l'émancipation voire les combats féministes. Celui-ci s'effectue par l'intermédiaire de portraits de femmes méconnues ou célèbres qui ont participé à ce cheminement. Différents supports allant de la sculpture à la peinture, passant par la photographie, les manuscrits et imprimés sans oublier la musique et les films racontent cette nouvelle mise en perspective.

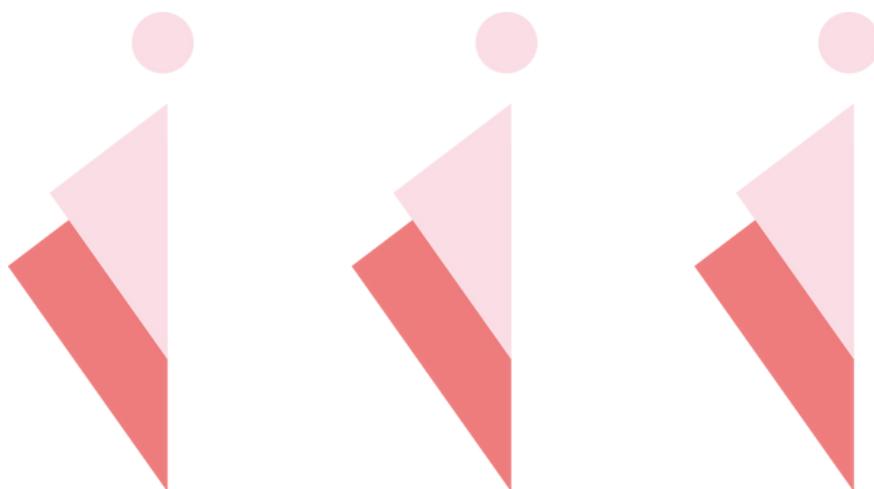
Le **Musée de l'Alta Rocca** à Livia avec « *Femina Celesta. Symboles du féminin sacré* » qui se tient du 15 novembre 2024 au 15 septembre 2025, propose un parcours dans le temps à travers les représentations féminines sculptées à l'échelle de l'Europe et de la Méditerranée entre la fin du Paléolithique (25000 av. J.-C.) et l'âge du Bronze (1500 av. J.-C.) en Méditerranée, plus particulièrement dans les îles.

Les statuettes, par leur forme ou leur technique de réalisation, permettent d'interroger le rôle et le statut de la femme dans les sociétés sans écriture depuis le Paléolithique jusqu'à l'âge du Bronze. Le point d'orgue de l'évènement est la présentation au public de copies des figurines en pierre de Campu Fiureddu, conservées au British Museum et au Cambridge Museum depuis près d'un siècle.

Afin de réaliser cette exposition, le Musée de l'Alta Rocca a collaboré avec le Musée d'Archéologie Nationale de Saint-Germain-en-Laye, le National Museum of Archeology de la Vallette (Malte), le Musée d'Anthropologie préhistorique de Monaco, le Museo Nazionale di Cagliari (Italie) et le Museo Nazionale G. Sanna di Sassari (Italie).

Parallèlement, depuis janvier 2024, plusieurs artistes locaux ont été sollicités pour produire des œuvres en lien avec les figures féminines célestes/religieuses. Elles sont illustrées dans un catalogue édité en décembre 2024.

L'ouverture de cette exposition en novembre 2024 ne permet pas encore d'avoir un retour exhaustif sur la fréquentation, néanmoins, les différents publics qui l'ont visitée ont fait état de leur grande satisfaction.



. Une reconnaissance croissante affirmée et donnée aux femmes dans les arts visuels

Dans son rapport d'activités de septembre 2023, le FRAC Corsica a réaffirmé son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, aussi bien dans ses acquisitions que dans ses programmations.

Depuis 2020, 45 % des œuvres acquises pour la collection sont réalisées par des femmes artistes, marquant une progression significative dans la quête d'une plus grande parité.

Cet engagement se reflète également dans la programmation des expositions.

- L'exposition « *Arcanes, Rituels et Chimères* » s'est tenue de juillet à octobre 2024 et a présenté 19 artistes, dont 10 femmes, affichant ainsi une quasi-parité dans sa sélection.
- L'exposition « *La seconde vie des images en mouvement* », consacrée à l'appropriation des images en mouvement, réunit 32 artistes parmi lesquels 18 femmes, témoignant d'une volonté de mettre en avant la diversité des perspectives des femmes dans ce domaine.

- L'exposition « *Refuser les entraves* », organisée hors-les-murs, rend hommage à l'héritage féministe de Virginia Woolf à travers son titre emprunté à l'autrice.

Cette exposition n'a présenté que des femmes artistes, affirmant une volonté forte de valoriser leurs contributions au sein de la collection du FRAC Corsica.

Enfin, le service de médiation du FRAC Corsica accompagne ces orientations par des actions éducatives ciblées, notamment avec le thème « *Femmes, Féminités, Féminismes* », intégré au Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC). Ces initiatives, incluant des conférences et des ateliers autour d'artistes comme Dorothy Iannone, Agnès Accorsi et Alicia Framis, permettent de sensibiliser les publics scolaires et adultes à la richesse et à la diversité de la création des femmes.

Dans les arts cinématographiques, une parité a été respectée en 2024 en matière d'éducation à l'image dans le choix des divers intervenants.

Les associations « *Insta Cultura* » et « *Studio Animations* », toutes deux coordinatrices des dispositifs nationaux école, collège, lycéens et apprentis au cinéma, sont gérées par des femmes.

Par ailleurs, l'équipe de la Cinémathèque s'attache au respect d'un équilibre entre les hommes et les femmes pour ce qui concerne les invités des divers événements proposés : ont ainsi été accueillies diverses réalisatrices, productrices, autrices, critiques de cinéma ... à des occasions telles que le Festival « *Des courts en hiver* », les Ateliers-Résidences du GREC, le Festival Culori, la reprise de la Semaine de la critique-Cannes, le Festival « *Filmi d'Uttrovi/Ottobre* ».

Enfin, l'équipe de la Cinémathèque est constituée de 6 femmes, dont 4 responsables de secteur, sur un effectif total de 12 personnes.

En outre, la Cinémathèque participe régulièrement au Festival « *Cine Donne* » de Bastia qui met à l'honneur les femmes cinéastes.



. La mise en valeur des publications écrites par des femmes

La commission consultative chargée de donner un avis sur les projets de publication et les aides à l'écriture est composée en majorité de femmes (7 femmes sur les 11 membres en 2023).

D'autre part, les Médiathèques Territoriales disposent d'ouvrages à destination des différents publics portant sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes (romans fictions, et documentaires). Les médiathèques disposent d'un programme d'actions culturelles, abordant cette problématique.

À cela s'ajoutent des expositions, et des malles thématiques utilisées lors d'animations sur le réseau (polars au féminin, les droits des citoyens, etc...).

Enfin, une collaboration est en place avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) qui défend et informe sur les droits des femmes et des familles. Elle passe notamment par une participation aux colloques et séminaires autour des thématiques abordées (lectures de textes choix d'ouvrages etc...) : inscription de l'IVG dans la Constitution...

De fortes incitations à une plus grande participation des filles et des femmes à la pratique sportive

. Les mesures pour favoriser l'accès des filles au sport

Le règlement des aides, adopté par l'Assemblée de Corse le 21 décembre 2020 (délibération n°20/220 AC), valorise les actions venant développer certains des axes forts de la politique du sport de la Collectivité de Corse, dont celles visant à favoriser l'accès des jeunes filles et des femmes à la pratique sportive.

La Collectivité de Corse incite fortement le développement de la pratique sportive par les femmes. Elle accorde des subventions aux clubs pour l'organisation de rencontres exclusivement féminines ou mixtes de niveau international, promouvant ainsi la Corse, sa culture et son savoir-faire en matière d'organisation d'évènements de grande portée.

Elle a ainsi soutenu l'association Sport@Calvi pour la réalisation de la 5ème édition du **Ladies Open de Calvi Eaux de Zilia**, tournoi international professionnel de tennis. Cette rencontre a accueilli 64 joueuses internationales.

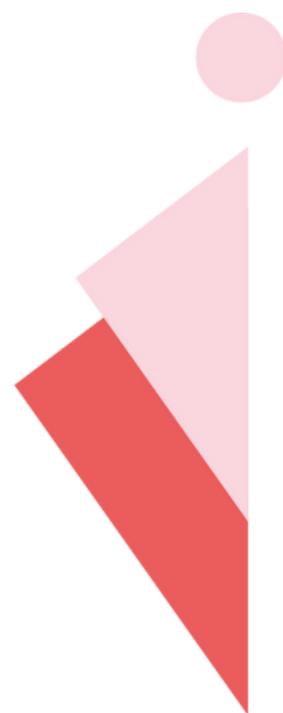
Ce tournoi a reçu le Prix du Meilleur Tournoi International dans sa catégorie, lors de la soirée des 5èmes Trophées du Tennis Féminin de la Fédération Française de Tennis et l'association Pro Elle.

La Collectivité de Corse a cofinancé d'autres évènements insulaires à portée internationale :

- les **rencontres mixtes de pétanque** organisées par **a Bucciata bastiaccia** qui ont été marquées par la réalisation de son 1er tournoi national de doublette féminine,
- les **championnats d'Europe de Foot Volley**, tournoi professionnel mixte où 16 pays étaient représentés, qui ont eu lieu à Bastia,
- le **trophée de la Raquette de Corail**, finale du championnat d'Europe des Nations pour les moins de 12 ans chez les filles réunissant dans la région ajaccienne les 8 meilleures nations européennes, issues des qualifications qui ont eu lieu dans 4 sites en Europe. Il s'agit de la seule épreuve en Corse décernant un titre de champion d'Europe dans une fédération internationale.

Au niveau local, la Collectivité de Corse a accompagné l'**ASPTT Ajaccio Tennis** en vue de l'organisation de la 31ème édition de son tournoi de tennis, labellisé par le « Circuit National des Grands Tournois ». Ce sont 260 joueuses et joueurs qui se sont disputé la victoire au cours du mois de juillet 2024.

L'organisation sportive a posé le principe de la parité concernant le montant de la dotation financière de classement.



FOCUS

La **Conférence du Sport en Corse**, récemment créée et présidée par la Conseillère exécutive Lauda Guidicelli-Sbraggia, a pour mission d'élaborer un Projet Sportif Territorial (PST).

Une enquête a été lancée début 2025 afin d'analyser la pratique sportive sur le territoire et en avoir une photographie précise en vue d'accompagner l'élaboration d'un diagnostic précis et participatif. Cette démarche vise à mieux comprendre les besoins, attentes et habitudes des Corses (sportifs ou non) en matière d'activité physique et sportive.

Les résultats fourniront une vision globale et détaillée de l'activité physique sur le territoire, permettant ainsi aux acteurs locaux d'adapter leurs actions et stratégies.

Objectifs ciblés de l'enquête :

- Etablir un portrait-type du pratiquant sportif en Corse : âge, sexe, habitudes, motivations,
- Identifier les différences entre les pratiques féminines et masculines,
- Mieux comprendre l'évolution de la pratique sportive au fil de la vie,
- Mettre en lumière les sports les plus pratiqués et les sports émergents,
- Analyser la place des clubs, associations, structures privées et des pratiques libres,
- Etudier les freins à la pratique pour les non-sportifs.

2. Promouvoir l'autonomie et lutter contre la précarité : la Collectivité de Corse s'engage activement pour favoriser l'égalité des chances

. Attribution de bourses aux jeunes en vue de faciliter leur engagement dans la vie active

Le Pattu di a Ghjuventù, document cadre de la politique en faveur de la Jeunesse, fixe les orientations stratégiques en vue d'accompagner au mieux les jeunes corses dans leur parcours de vie.

Les aides en faveur de la jeunesse sont variées et prennent aussi bien la forme d'aides directes qu'indirectes.

- **Borsa Prima Strada** : cette aide pour les jeunes âgé(e)s de 15 à 25 ans, d'un montant maximum de 500 euros, peut être attribuée pour passer le permis B ou A1 Elle vise à lever les freins à la mobilité et favoriser l'insertion sociale et professionnelle.
- **Borsa Animazioni** : cette aide a pour objectif d'encourager la prise d'autonomie et l'engagement des jeunes de 16 à 30 ans. D'un montant de 300 euros, elle prend en charge une partie du coût de la formation pour les Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et de Directeur (BAFA et BAFD) et Brevet National de Sécurité et de Sauveteur Aquatique (BNSSA). Le montant de la bourse pourra s'élever à 600 euros pour les formations proposant un module d'approfondissement en langue corse ou pour les formations bilingues. Cette bourse est cumulable avec les autres aides octroyées dans le même cadre par les Caisses d'Allocations Familiales ou les services de l'Etat.
- **Borsa Mobighjovanni** : d'un montant de 300 euros, elle a pour objectif de soutenir la mobilité internationale des jeunes. Cette aide financière vise à couvrir les frais non pris en charge dans les différents programmes de mobilité internationale afin de supprimer l'obstacle financier pour un jeune résidant en Corse et désireux de tenter une expérience à l'étranger. Au terme de son projet de mobilité, le ou la bénéficiaire s'engage à devenir « *Ambassadeur de la mobilité internationale* » auprès des jeunes. Le montant de la bourse pourra être majoré au regard des coûts exceptionnels induits par le projet de mobilité pour tous les jeunes en situation de handicap.
- **Conventions Territoriales Jeunesse** : soutien aux activités extra-scolaires des jeunes dans le rural.

. Appui à l'implantation de nouvelles agricultrices

En 2024, l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC) a accompagné l'installation de 17 jeunes agricultrices (sur 41 nouvelles installations au total) dans les filières suivantes : caprine, ovine, porcine, bovine, agrumiculture, apiculture, maraîchage, oléicole, viticole et PPAM.

Ces installations ont eu lieu en Cismonte (Casinca, Castagniccia, Costa Verde, Balagna, Boziu, Nebbiu) et en Pumonte (Taravu, Gravona, Prunelli, Paesi d'Aiacciu,)

Le montant total alloué à ces jeunes agricultrices dans le cadre de leur dotation à l'installation a été de **752.000 euros** en 2024.

FOCUS

Montants programmés^[1] pour l'installation de 94 jeunes agricultrices entre 2020 et 2024 :

- 2020 : 24 jeunes agricultrices aidées pour un montant de 1.102.500 euros
- 2021 : 20 jeunes agricultrices aidées pour un montant de 867.500 euros
- 2022 : 20 jeunes agricultrices aidées pour un montant de 792.500 euros
- 2023 : 13 jeunes agricultrices aidées pour un montant de 580.000 euros
- 2024 : 17 jeunes agricultrices aidées pour un montant de 752.000 euros

Montant total des subventions attribuées depuis 2020 : 4.095.000 euros

Source : ODARC

[1] Il s'agit de montants programmés dans le cadre de la dotation jeunes agricultrices

. L'engagement pour lutter contre la précarité menstruelle.

Un des signaux les plus visibles de la précarité des femmes, et particulièrement des jeunes femmes, est celui de la difficulté financière à disposer de protections périodiques. En France, 4 millions de femmes se retrouvent en situation de précarité menstruelle, soit une femme sur 3, et un prix des protections menstruelles, bien de première nécessité, en augmentation de 20% en un an. Si on estime qu'un quart des femmes en difficulté a moins de 25 ans, les trois quarts se situent dans les tranches d'âge supérieur.

Cette question, longtemps tabou, est rendue visible depuis quelques années par la libération de la parole et la Collectivité de Corse s'est saisie de cette problématique permettant ainsi de lutter contre le décrochage scolaire, l'isolement social, les problèmes de santé physique et psychique.

L'Assemblée de Corse a adopté par délibération du 18 novembre 2021, la mise en place de dispositifs visant à lutter contre la précarité menstruelle chez les jeunes en Corse. Cette mesure répond à une demande qui a émergé lors des Assise di a Ghjuventù de 2019.

Depuis, ce sont près de **12.000 collégiennes et lycéennes** qui ont pu bénéficier de protections gratuites et en accès libre, disposées dans les collèges et lycées.



. Sensibilisation et information des jeunes aux menstruations

La lutte contre la précarité menstruelle passe également par des actions de sensibilisation et d'information auprès des jeunes.

À cet effet, des **kits de prévention sur les « premières règles / primi cicli mestruali »** ont été distribués à toutes les collégiennes de sixième au cours de séances d'information, et animées par les infirmières scolaires et le personnel des services concernés de la Collectivité de Corse.

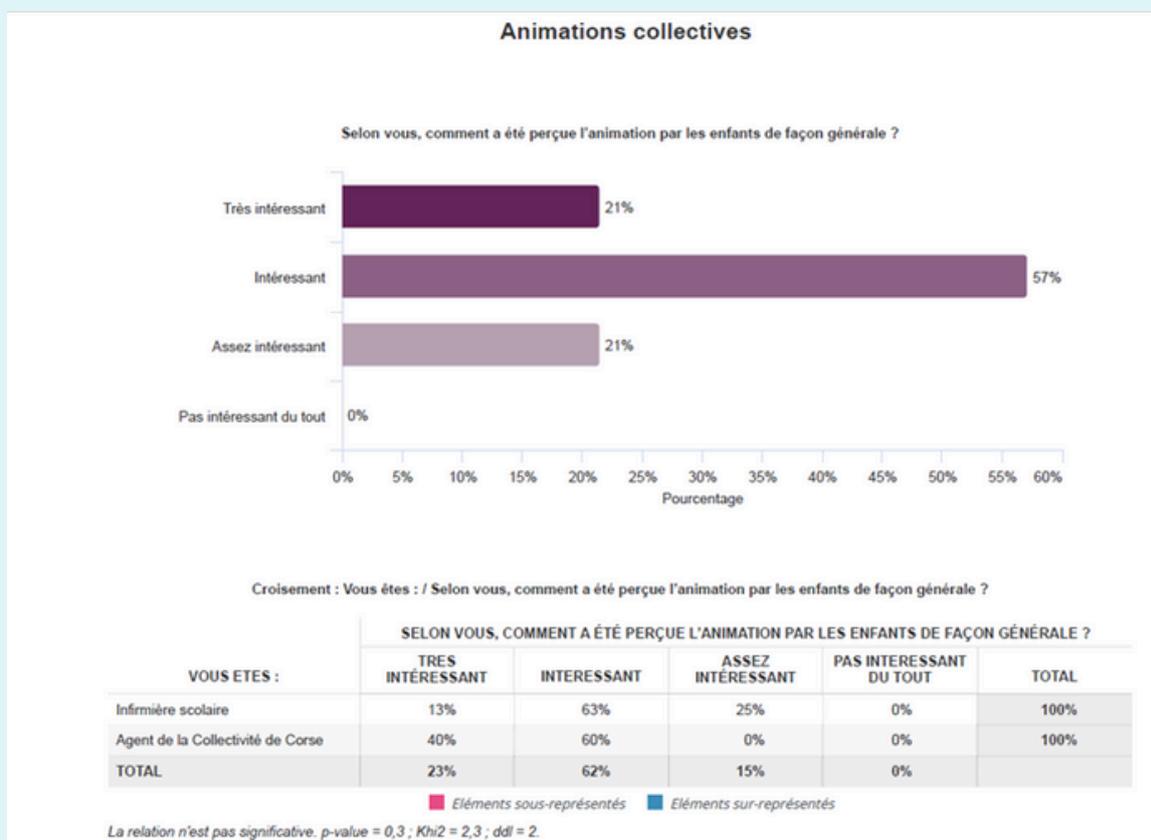
Des informations ont été également transmises aux élèves de seconde. Ces interventions pédagogiques visent à sensibiliser les élèves sur la santé menstruelle, à favoriser les échanges et la réflexion entre les élèves, filles et garçons, dans un esprit d'égalité, afin de lever le tabou et la stigmatisation autour des menstruations.

On a dénombré **18 actions** réalisées auprès des élèves des collèges sur le thème de la précarité menstruelle en 2024. Le service information jeunesse de la direction adjointe en charge de la jeunesse, a pu les coordonner en partenariat avec les services de la Direction en charge des Affaires Sanitaires et Sociales (Centres de Santé Sexuelle), l'Académie de Corse et son personnel dédié (infirmières scolaires).

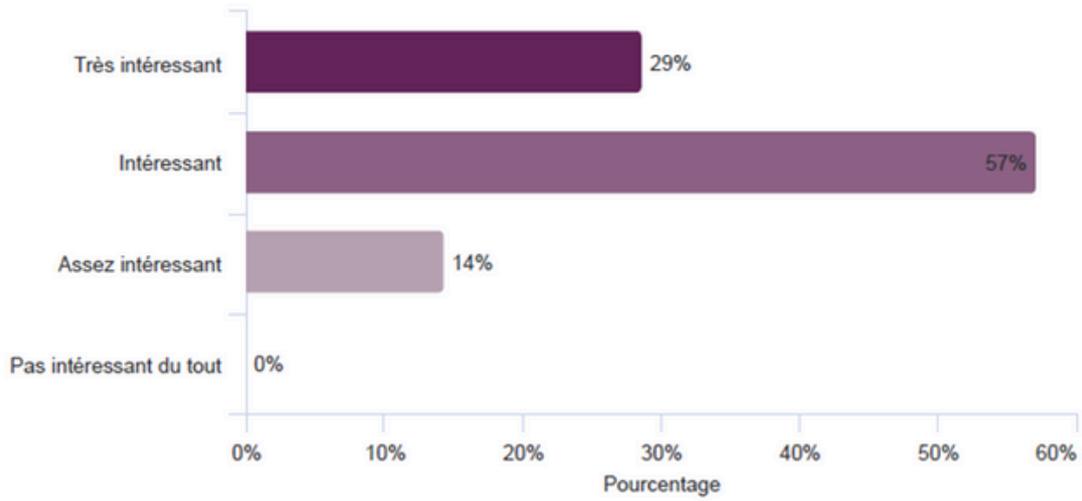
Par ailleurs, une **enquête** a été menée par la Collectivité de Corse afin d'évaluer l'impact des dispositifs de lutte contre la précarité menstruelle mis en place dans les établissements scolaires de Corse auprès des jeunes. Cette enquête menée auprès des élèves des collèges et lycées a permis de souligner l'accueil très favorable reçu par ces dispositifs, tout comme par les animations relatives aux menstruations, et ce, autant de la part des garçons que des filles. L'expérimentation sera donc poursuivie en 2025.



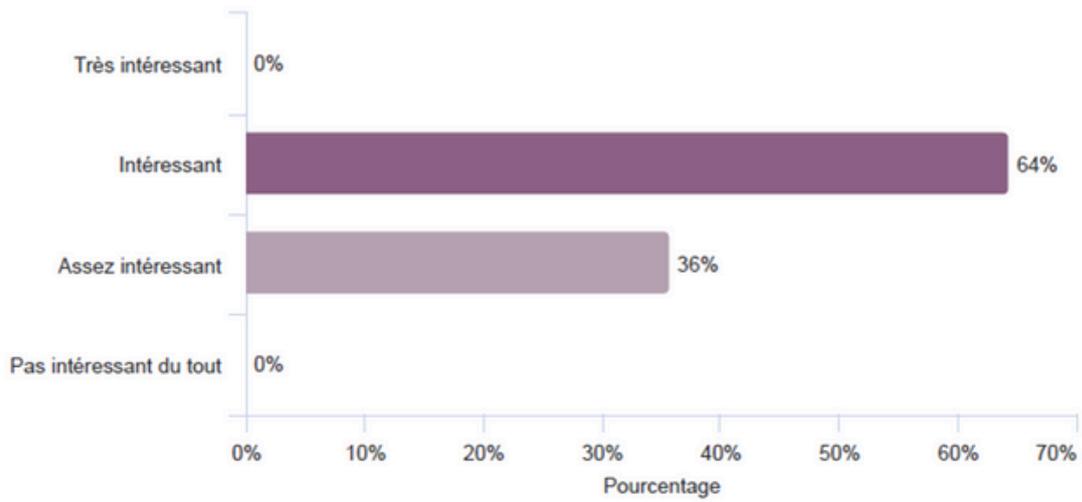
Cette politique de lutte contre la précarité menstruelle doit être pérennisée. Elle est un facteur important de l'action de la Collectivité de Corse pour l'égalité des chances.



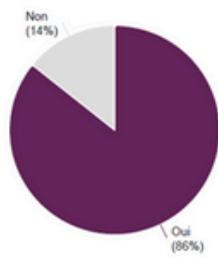
Plus spécifiquement, selon vous, comment a été perçue l'animation par les filles ?



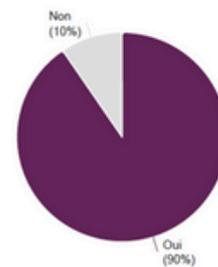
Plus spécifiquement, selon vous, comment a été perçue l'animation par les garçons ?



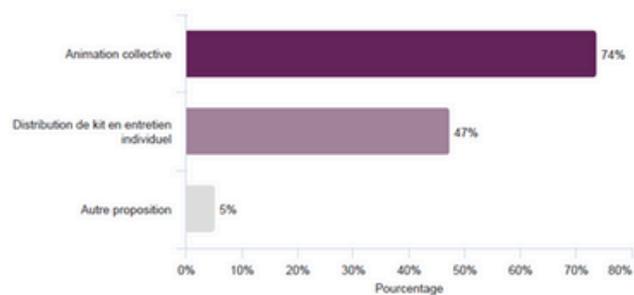
Selon vous, est-il important de proposer des actions de prévention sur la précarité menstruelle ?



Selon vous, est-il intéressant de renouveler cette action ?



Si oui, sous quelle(s) forme(s) ?



3. Lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles

Prévenir les violences en sensibilisant les jeunes à l'égalité des sexes

. La lutte contre le sexisme et les violences sexuelles, et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes chez les jeunes

Le service Infurmazione Ghjuventù de la Collectivité de Corse innove, chaque année, afin de s'adapter à la fois à l'actualité et aux besoins des jeunes (recensés lors des différentes animations, des enquêtes ou en fonction des demandes des chefs d'établissement ou des partenaires). L'offre d'animation s'enrichit ainsi régulièrement de nouveaux outils pour débattre et recueillir la parole des jeunes sur la thématique de l'égalité femmes-hommes : des ateliers débats ont ainsi été proposés tout au long de l'année.

En 2024, les agents de la Direction adjointe en charge de la Jeunesse ont ainsi réalisé :

- 20 animations sur le thème de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes pour un public de **423 jeunes**,
- 13 animations sur le thème de la promotion de la santé sexuelle concernant **266 jeunes**,
- 18 animations sur le thème de la prévention de la précarité menstruelle qui ont touché toutes les classes de sixième, soit **406 jeunes**.

Ces animations ont touché **1095 jeunes**. Elles constituent un temps fort pour le développement des compétences affectives et sociales des jeunes qui démontrent un grand intérêt durant les différentes séances d'information.

Les témoignages recueillis auprès des élèves des collèges et lycées témoignent non seulement de la qualité des interventions effectuées par les services de la Collectivité mais aussi de leur intérêt et de leur implication pour les questions relatives à la promotion de l'égalité et à la santé sexuelle.

P A R O L E S

« J'ai beaucoup aimé cette intervention, la dame était très gentille et nous a bien expliqué le sujet du consentement. Elle nous a beaucoup fait participer et c'est ce qui rendait l'activité amusante et intéressante. »

Giulia, Collège de Moltifau

D'ELEVES

« Pendant une heure nous avons abordé le sujet du consentement, et nous avons parlé de plusieurs choses différentes, comment savoir si une personne est consentante, comment gérer les situations compliquées, réagir... J'ai apprécié de faire une activité qui sort de l'habitude, qui plus est, intéressante. De plus l'animatrice n'a pas parlé que de consentement, elle nous a proposé des activités différentes où on participait beaucoup. »

Lucas, Collège de Moltifau

« L'intervention sur le consentement nous a appris plein de choses sur le sujet. L'intervenante était très gentille et à l'écoute des élèves. Je trouve qu'avoir des interventions de ce genre est très instructif. Merci d'être venue nous faire cette intervention. »

Léa, Collège de Moltifau

. La mobilisation des jeunes autour des questions de santé sexuelle

La Direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire joue un rôle important en termes d'égalité entre les femmes et les hommes notamment auprès des jeunes.

En effet, l'éducation à la sexualité est inscrite dans le Code de l'éducation (articles L. 121-1 et L. 312-16) depuis la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception : « *une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène* ».

Elle vise à la connaissance, au respect de soi, de son corps et au respect d'autrui. Qualifiée aujourd'hui d'**éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle**, elle constitue un outil fondamental pour éduquer à l'égalité entre les femmes et les hommes et au consentement, lutter contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que pour la prévention des violences intrafamiliales et violences sexuelles faites aux enfants.

Une des missions prioritaires des Centres de Santé Sexuelle est la prévention en matière de santé sexuelle. Ils ont pour vocation de recevoir tous les publics mais aussi l'ambition de rendre les femmes décisionnaires, libres de leur choix dans le domaine de leur corps et de leur sexualité.

La formation des personnels des centres est une priorité. Elle vise à actualiser et à perfectionner leurs connaissances et leurs pratiques pour assurer un accueil bienveillant du public et des réponses adaptées. Différentes thématiques en lien avec la santé sexuelle sont ainsi abordées tout au long de l'année.

Dans cette optique, en novembre 2024, les professionnels ont participé à une formation intitulée « *l'application des concepts de psychologie positive dans la promotion et la prévention de la santé auprès des jeunes* » qui vise à développer une approche globale et positive, prenant en compte les dimensions affectives et relationnelles, de bien-être et de plaisir. Ainsi, il s'agit d'accompagner les jeunes dans une démarche fondée sur la confiance dans leurs capacités visant à développer l'estime de soi ainsi que leur aptitude à faire des choix personnels.



Les équipes pluridisciplinaires des Centres de Santé Sexuelle interviennent non seulement dans les établissements scolaires mais également dans les centres sociaux, les instituts spécialisés ou encore les associations. Leur démarche éducative, transversale et progressive vise à favoriser l'estime de soi, le respect de soi et d'autrui, l'acceptation des différences, la compréhension et le respect de la loi et des droits humains, la responsabilité individuelle et collective, la construction de la personne et l'éducation du citoyen.

FOCUS

Bilan 2024 des actions dans les centres de santé sexuelle et hors les murs

Dans les centres :

- **Nombre d'entretiens concernant les jeunes :**

Mineurs : 245

18 à 25 ans : 525

- **Nombre de consultations concernant les jeunes :**

Mineurs : 362

18 à 25 ans : 651

Interventions hors les murs :

- **Interventions « éducation à la vie affective et sexuelle » : 320 interventions ont touché 6260 personnes.**

Parmi ces interventions, 249 ont été réalisées dans des établissements scolaires, atteignant un nombre de 4976 élèves.

Source : Direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire

Le thème du colloque 2024 : « *L'égalité en Santé Sexuelle, qu'en pensent les jeunes ?* » illustre l'engagement des Centres de Santé Sexuelle concernant l'égalité femmes-hommes.

A l'instar de l'an passé, les élèves se sont mobilisés tout au long de l'année scolaire afin de proposer des supports de communication pertinents sur cette thématique. L'efficacité de ces outils régulièrement utilisés lors des actions de prévention hors les murs prend tout son sens dans la transmission de pair à pair. D'autant que cette année l'un d'entre eux a fait l'objet d'une diffusion auprès du grand public dans les salles de cinéma de notre territoire.



FOCUS

La 8ème journée des Centres de santé sexuelle a eu lieu à Aiacciu, le jeudi 18 avril 2024. Cette approche de prévention entre pairs est un outil de plus en plus plébiscité, qui mobilise les jeunes, leurs référents pédagogiques et les équipes des centres, impulsant ainsi un nouveau mode de pratiques professionnelles.

Le thème de cette année était : « ***L'égalité en matière de santé sexuelle : qu'en pensent les jeunes ?*** »

Ce projet visait à développer une approche globale et positive, prenant en compte les dimensions affectives et relationnelles, de bien-être et de plaisir. Il s'agissait d'accompagner les jeunes dans une démarche fondée sur la confiance dans leurs capacités, visant à développer l'estime de soi et l'aptitude à faire des choix personnels.

Pour préparer au mieux cette huitième journée, les professionnels des Centres de Santé Sexuelle se sont rendus dans plusieurs établissements scolaires et ont travaillé avec des collégiens et des lycéens à la création d'outils et de supports de prévention : « *encourager les jeunes à réfléchir* », leur donner les moyens d'agir « *de manière responsable, et de renforcer leurs capacités à faire des choix bénéfiques pour leur santé en devant eux-mêmes acteurs de prévention* ».

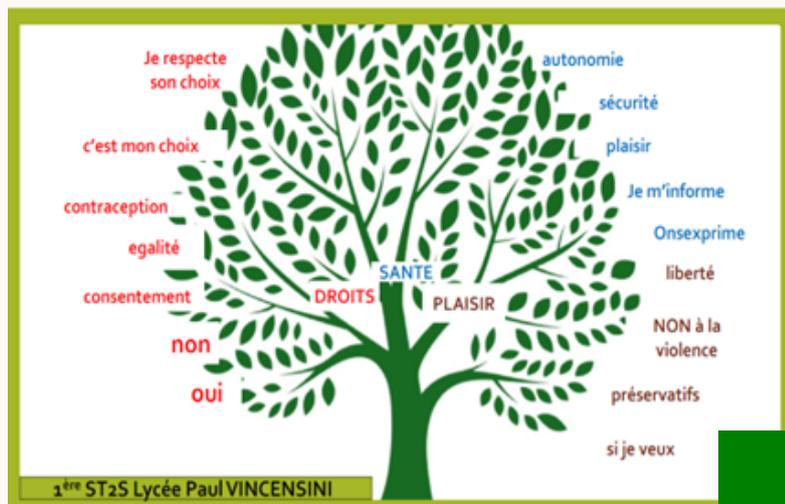
Des travaux aux formats divers (film d'animation, vidéos, powerpoint) et aux sujets variés (banalisation de l'hypersexualisation, les stéréotypes, la prévention et l'accès aux soins ou encore l'impact des réseaux sociaux et des écrans) ont ainsi été dévoilés. Chaque groupe a, tour à tour, présenté son projet devant les autres lycéens présents. Une façon d'amener un nouveau regard pour notre jeunesse.

130 lycéens de toute l'île ont participé à ce colloque.

Le Professeur Philippe Duverger, professeur des université et chef du service de psychiatrie de l'enfant et l'adolescent au CHU d'ANGERS, a été invité en tant qu'expert pour enrichir les échanges. L'équipe du Service Infurmazione Ghjuventù de la Collectivité de Corse a, quant à elle, partagé les résultats de l'enquête « *Parità trà Donne è Omi* ».

À l'issue de ce colloque, un des supports de prévention élaborés par les élèves a été diffusé dans les salles de cinéma de Portivehju, Prupia et Bastia.

Par ailleurs, les documents « arbre des droits sexuels » et « sexo-infomètre » ont été reproduits et distribués lors des interventions.



1^{ère} ST2S Lycée Paul VINCENSINI



Je suis informé J'ai confiance en moi	Je vis une sexualité positive et épanouie	INFO MÈ TRE
	Je connais mes droits en Santé Sexuelle	
	Je peux être Acteur de Prévention	
	Je connais des sites ressources fiables (on s'exprime, fr; info-ist, fr;)	
	Je peux parler librement de sexualité	
	Je sais où consulter pour une prescription de contraception	
J'ai besoin d'informations Je me questionne	Je sais où m'adresser pour une demande d'IVG	
	Je sais où faire un dépistage des IST	
	Je connais les moyens de contraception	
	Je trouve l'information sur les réseaux sociaux, les forums	
	Je regarde du porno	
Je suis peu ou pas informé Je m'inquiète	Je m'informe auprès de ma famille, mes amis	
	J'apprends à connaître mon corps	
	Je m'informe auprès de professionnels de santé	
	J'appréhende les relations intimes	
	Je n'ose pas aborder le sujet de la Santé Sexuelle	
La contraception ne concerne que les filles		
L'utilisation du préservatif est décidée par le garçon		
J'ai des rapports sexuels non protégés		
Je me laisse influencer, d'autres décident pour moi		

Sources : Centres de santé sexuel

Dans la continuité de leurs actions destinées aux jeunes, les Centres de Santé Sexuelle C2S ont reconduit leur partenariat avec l'Université di Corsica en pérennisant les consultations proposées au sein du service de médecine préventive et par une participation active à l'événement « *Village des diversités et de l'inclusion* ».

Les objectifs de cette participation étaient les suivants :

- informer les étudiants des missions de nos centres,
- prévenir les comportements à risques,
- permettre aux jeunes ne rentrant pas le weekend de bénéficier de consultations des sage-femmes du C2S,
- identifier le service de médecine préventive et le C2S de Corti comme des lieux ressources.

Cette action a ainsi permis d'aller à la rencontre des étudiants pour discuter et prévenir les comportements à risques. Grâce à la présence du bus santé sociale de la Collectivité de Corse, des consultations et des entretiens sur site ont pu être proposés : 4 jeunes (3 filles et 1 garçon) ont ainsi bénéficié d'une consultation contraception.

204 étudiants (157 filles et 47 garçons) ont été accueillis au stand en deux jours, et 150 ont reçus des informations sur les centres et services compétents en matière de santé sexuelle.



Si l'objectif principal de cette action est d'initier des échanges à travers des rencontres avec le public pour informer, communiquer et rassurer sur la santé sexuelle, ces temps ont également pour but de faire connaître les structures qui œuvrent dans le champ de la santé sexuelle ainsi que leurs missions.

Dans ce même esprit, la campagne d'été a proposé, en allant vers les jeunes, d'aborder la prévention des infections sexuellement transmissibles, la lutte contre les discriminations, les violences sexuelles, les questions de consentement, ainsi que la thématique de l'égalité des genres.

Ces campagnes permettent aussi de faire la promotion des centres de santé sexuelle dans des lieux stratégiques fréquentés durant la période estivale, notamment par des jeunes et des saisonniers.

Ainsi en 2024, les Centres de Santé Sexuelles ont rencontré **160 structures** sur l'ensemble du territoire.

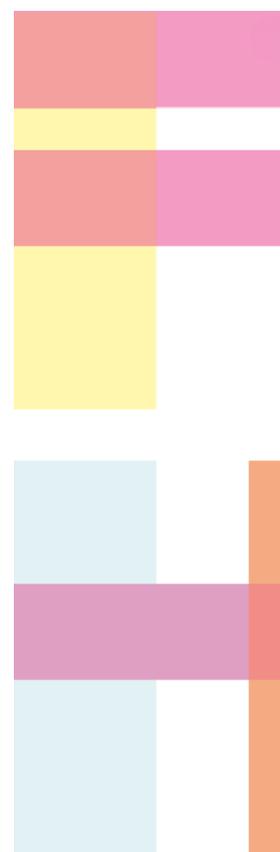
A cette occasion, et tout au long de la saison estivale, un certain nombre d'outils de prévention (préservatifs, protections de verre) ont été distribués, particulièrement aux filles qui sont plus exposées aux drogues invisibles et à la soumission chimique.

- **1.100 objets d'information** dont les protections de verre, toujours très appréciées des jeunes,
- **5.600 préservatifs**,
- **1.600 flyers** ont pu être distribués.

Les Centres de Santé Sexuelle participent également aux actions sur la précarité menstruelle, notamment par des interventions en direction des classes de sixièmes et des clubs sportifs comme ceux de natation.

En supplément des kits premières règles, les services ont reçu une dotation de protections périodiques qui peuvent être proposées à un public précaire par le biais d'une information communiquée aux différents partenaires et aux associations.

L'année 2024 a été, par ailleurs, marquée par une avancée à travers la création de la filière endométriose Corse par l'ARS et le Centre Hospitalier de Bastia, dont la Collectivité de Corse est partenaire.



Rapport annuel 2024 du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes sur l'état des lieux du sexisme en France « S'attaquer aux racines du sexisme ».

Le HCE constate une polarisation croissante des stéréotypes de genres, en particulier chez les jeunes : chez les femmes, une injonction à la féminité et à la maternité croissantes, et chez les hommes, une plus grande part sensible aux discours et théories masculinistes. Ainsi, si 6 personnes sur 10 estiment qu'il est difficile d'être une femme (dont 86% de femmes, et 66% de jeunes hommes, chiffre en progression par rapport à 2023), 45% des hommes de moins de 35 ans et un quart des hommes interrogés estiment qu'il est difficile d'être un homme. Cette idée est en progression constante, surtout chez les jeunes hommes : 37% considèrent que le féminisme menace la place et le rôle des hommes, et 32%, qu'ils sont en train de perdre leur pouvoir. Il est néanmoins fondamental de noter que 9 personnes sur 10 « *considèrent que les hommes ont un rôle à jouer dans la prévention et la lutte contre le sexisme* ».

Le rapport rappelle que les femmes sont confrontées au sexisme au quotidien : ainsi 86% ont déjà vécu une situation sexiste, et 9 sur 10 ont adopté des stratégies d'évitement du sexisme au quotidien, renonçant ainsi davantage à leurs libertés. Les inégalités de traitement, elles, sont citées dans le monde du travail (71%), dans l'espace public (71%), dans le monde politique (70%), dans la vie de famille (62%), dans les médias (48%).

Au moment où est discutée l'inscription du consentement dans la définition pénale du viol, 37% des femmes disent avoir eu un rapport sexuel sans en avoir envie, devant l'insistance du partenaire.

Enfin, $\frac{3}{4}$ des personnes interrogées jugent que la prévention et la lutte contre le sexisme sont importantes, 9 sur 10 sont favorables à la mise en œuvre d'un programme à l'école pour comprendre la sexualité et prévenir les violences de genre.

Pour finir, le HCE préconise en vue de lutter contre le sexisme :

- L'instauration de cours à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle,
- La réforme du congé paternité/parental,
- L'instauration d'une plus grande mixité et parité dans le monde professionnel en formant les jeunes et les salariés,
- La mise en place de budgets sensibles au genre et l'adoption de critères d'égaconditionnalité dans l'ensemble des aides et financements publics,
- Un engagement plus important des hommes dans la lutte contre le sexisme.

3. La lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

La Collectivité de Corse a souhaité s'investir dans la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

En effet, en Corse, environ 700 cas de violences intrafamiliales sont identifiés chaque année. Depuis 12 ans, dix féminicides ont été recensés sur l'île. Le nombre annuel total de femmes victimes est estimé à 1.300 mais il est vraisemblablement sous-estimé par rapport à la réalité et notamment au retour des acteurs de terrain.

Devant la difficulté à faire remonter des données fiables, l'Observatoire territorial des violences faites aux femmes a lancé une **étude-diagnostic** sur la réalité des violences sur le territoire insulaire, en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs concernés par cette question. Une enquête en ligne a débuté en septembre 2024 pour une durée de deux mois, ouverte à toutes les femmes majeures résidant en Corse.

Elle prend en compte toutes les formes de violences dans les cadres de vie suivants : espace public, travail, couple, famille et proches.

Elle permettra de préciser, par sphère de vie, l'ampleur des violences faites aux femmes sur le territoire insulaire.

Les objectifs de l'enquête sont d'apporter des éléments de connaissance sur l'ampleur des violences, de produire des données complémentaires, d'amener des éléments de compréhension sur l'expérience et le parcours des femmes victimes et de permettre la réflexion sur les pistes d'amélioration concernant l'accompagnement des femmes victimes.

Le rendu final sera effectué courant 2025 et permettra donc de dégager des pistes d'interventions et de faire des propositions d'actions.



Il a néanmoins déjà été possible de tirer les enseignements suivants à partir des statistiques établies grâce à l'enquête :

496 femmes de plus de 18 ans ont ainsi témoigné des « expériences vécues au cours des 12 derniers mois :

- 30,6% déclarent avoir subi au moins un type de violence dans l'espace public,
- 27,1% relatent avoir subi au moins un type de violence dans le cadre professionnel,
- 26,7 % annoncent avoir subi au moins un type de violence verbale, psychologique ou physique par son conjoint actuel,
- 42,3% informent avoir subi au moins un type de violence commise par leur ex-conjoint depuis la séparation,
- 13,8 exposent avoir subi au moins un type de violence commise dans le cadre familial ou par un proche.

L'enquête démontre d'une part, une absence de profil type de la femme qui est victime de violences et d'autre part, une sous-estimation du nombre de femmes victimes.

Les données recueillies révèlent que les violences ne sont pas limitées à un profil spécifique mais qu'elles touchent des femmes de tous les horizons, indépendamment de leur âge, de leur situation familiale, de leur niveau de diplôme ou leur milieu professionnel.

Cette diversité des profils reflète donc la nature systémique des violences faites aux femmes, soulignant ainsi l'importance de stratégies de prévention et de soutien adaptées à une pluralité de situations.

Il ressort également de l'enquête que la majorité des femmes ayant subi une agression, toute sphère confondue, en parle à leurs proches. Lorsque les faits sont commis au sein de la famille ou dans le cercle des proches, la victime peut se tourner vers des personnes ressources (familles ou amis, médecin, association ou numéro d'assistance, avocat(e), assistant(e) social(e), voisins...).

Néanmoins, force est de constater que de nombreuses femmes décident de ne pas parler de ce qu'elles ont subi, ce qui complexifie le recensement et la caractérisation de ces actes de violences.

À l'occasion de la **Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre**, l'Observatoire territorial des violences faites aux femmes a organisé un village itinérant pendant toute la durée des Orange Days, en partenariat avec la Direction régionale aux droits des femmes et l'association C3S, autour du van Nina et Simon.e.s.

Il s'agissait de sensibiliser et informer le public sur les violences sexistes et sexuelles en présence d'associations et d'institutions (CIDFF, CORSAVEM, Gendarmeries,...), de promouvoir des échanges et débats avec les publics, et de proposer l'exposition de portraits Qui Dinò.

Le village s'est tenu à Aiacciu, Portivechju, Luri, Corti et Lisula.

Plus de 300 élèves des collèges, lycées et étudiants de l'Università di Corsica ont ainsi participé à des temps de sensibilisation et d'échange sur les relations affectives, la santé reproductive et les violences sexistes et sexuelles.

Par ailleurs, l'Observatoire territorial des violences faites aux femmes développe des **outils de prévention et d'information** : un site internet dédié sur celui de la Collectivité de Corse, des violentomètres traduits en plusieurs langues, des plaquettes d'information mises à disposition du public dans les Pôles Territoriaux et Sociaux de la Collectivité de Corse. Une carte interactive recensant les acteurs et les lieux utiles pour les femmes victimes de violences conjugales a été réalisée et mise en ligne.



Il est important de rappeler qu'afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes, la Collectivité de Corse participe au financement d'un certain nombre d'acteurs dont la présence et l'action sont fondamentales pour assurer une meilleure prise en charge des victimes de violences conjugales, intrafamiliales et sexuelles.

Ces initiatives sont financées depuis 2014, par la Direction en charge de l'action sociale de proximité, dans le cadre du règlement des interventions en matière sociale, médico-sociale et de santé, dont une nouvelle version a été adoptée en juin 2024. Cette mise à jour complète le règlement des aides et actions sociales et médico-sociales et reflète la démarche proactive de la Collectivité de Corse. Elle traduit la volonté de l'institution de soutenir, au-delà de ses obligations légales, les partenaires publics et associatifs dans leurs actions quotidiennes en faveur des publics vulnérables, ainsi que de l'accès aux droits et à la santé, pour une Corse plus solidaire et inclusive.

La Collectivité de Corse cofinance ainsi le dispositif des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie sur le Cismonte et le Pumonte qui jouent un rôle d'interface essentiel dans l'accueil et l'accompagnement des victimes. Elle accompagne également les acteurs associatifs de terrain tels que le CIDFF, la FALEP, la CORSAVEM ...

En 2024, un montant de **114.420 €** a ainsi été attribué aux associations luttant pour l'égalité entre les sexes et contre les violences faites aux femmes et aux enfants :

- Association CORSAVEM (Bastia) - Financement du programme d'activités d'aide aux victimes 2024 : subvention de 33.000 €
- Association CIDFF du Pumonte - Financement du programme d'activités 2024 : subvention de 30.000 €
- Association CIDFF du Cismonte - Financement du programme d'activités 2024 : subvention de 35.000 €
- Association FALEP (Aiacciu) - Financement de l'accueil de jour pour les femmes victimes de violences Casa Donna FALEP : subvention de 16.420 €

FOCUS

Le CIDFF Pumontè :

La Collectivité de Corse cofinance le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles qui est un des acteurs de terrain en matière de prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Il arbore des missions variées. Il se positionne dans un premier temps comme en charge de la mise en œuvre de la politique de l'égalité. Plus particulièrement, son objectif principal est la lutte contre les violences conjugales et intra-familiales, à travers l'information juridique, des actions de sensibilisation et une collaboration suivie avec la Collectivité de Corse, la DRDFE, l'Académie de Corse en synergie avec les autres acteurs associatifs du territoire. Les questions de vie familiale, parentalité ainsi que celles relatives à la santé et la sexualité peuvent être abordées.

Il comprendra également un pôle relatif à l'emploi ainsi qu'à l'accès à la formation à partir du second semestre de l'année 2025.

Le CIDFF du Pumontè en quelques chiffres :

Sur l'année 2023, 545 entretiens ont été enregistrés, la plupart venant pour des problématiques juridiques, plus précisément, des questions de violences intra-familiales.

Entre octobre 2024 et janvier 2025, le CIDFF Pumontè a reçu 66 personnes dont 54 femmes et 12 hommes, et ouvert 87 dossiers, dont plus de la moitié a été orientée vers un avocat.

Dans plus de la moitié des cas, la personne entendue a des enfants à charge. Les principales thématiques abordées ont été le droit de la famille (principalement rupture, autorité parentale et résidence) et les violences sexistes et sexuelles (violences physiques, psychologiques, sexuelles et viol sur mineur et inceste, cyberviolences) dont 80% ont lieu au sein du couple.

Source : CIDFF Pumontè

FOCUS

La lutte contre les violences intrafamiliales dans le Cismonte :

Si le nombre de violences commises dans le Cismonte n'a pas baissé en 2024, on note que les victimes de violences conjugales dénoncent plus facilement les faits.

Le Parquet du Tribunal de Bastia affirme engager systématiquement des poursuites contre les faits les plus graves. Une amélioration de la prise en charge des victimes est notée, à laquelle participe activement le dispositif des intervenants sociaux en commissariat, dont la Collectivité de Corse est partenaire.

Ainsi, ont été mis en place ou décidé :

- Le protocole EVVI (évaluation personnalisée des victimes) signé avec la CORSAVEM,
- Le projet de création de la maison des femmes,
- L'affectation dans les services de police et de gendarmerie de personnels spécialisés dans l'écoute des victimes,
- La signature d'un accord avec le Centre Hospitalier de Bastia.

Source : Corse-Matin 6 janvier 2025

CONCLUSION

L'action de la Collectivité de Corse en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes a été consolidée et axée autour de deux principes : la pérennisation et la diversification.

La **pérennisation** d'actions fondamentales pour la déconstruction des stéréotypes de genre et la recherche d'une plus grande mixité : maintien et augmentation des initiatives pour améliorer l'accès des filles aux sciences ; appui aux manifestations sportives d'envergure nationale et internationale dédiées aux filles et aux femmes ; ou encore participation active à l'aide à l'installation de jeunes agricultrices.

La Collectivité de Corse a également affirmé son action en direction des filles et des femmes en renouvelant son indispensable soutien aux acteurs de terrain qui agissent pour la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Elle a aussi renforcé la lutte contre la précarité menstruelle et les préjugés, favorisant ainsi non seulement l'égalité des chances mais aussi la dignité des filles et des femmes qui en souffrent.

Les défis pour l'année en cours sont aussi nombreux que variés.

Une **évaluation** des politiques publiques déployées par notre institution sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sera nécessaire afin non seulement de pouvoir mesurer leur impact mais aussi de les réadapter si nécessaire. La définition de nouvelles actions viendra renforcer le cadre mis en place par les plans d'action en faveur de l'égalité femmes-hommes votés en 2021.

Enfin, le respect des obligations légales pour l'égalité professionnelle nous incitera à la réalisation de nouveaux efforts en vue d'atteindre les objectifs qui nous sont fixés.

Par ailleurs, la **diversification** des actions de la Collectivité de Corse a permis d'une part de mettre en valeur l'héritage des femmes qui ont peuplé et fait l'histoire de la Corse, par la mise en valeur du matrimoine insulaire au travers de la mostra Donne di Corsica, mais aussi de mettre en lumière la production des femmes corses dans les arts visuels.

Enfin, la réalisation d'enquêtes va permettre de mieux comprendre les enjeux de notre territoire et identifier les réponses les plus adéquates à apporter en matière de sport et de violences faites aux femmes.



Chiffres clés sur l'égalité entre les femmes et les hommes en Corse (Données INSEE « Egalité femmes-hommes : les chiffres clés de la Corse » - 8 mars 2024)

Si les disparités semblent se réduire, elles restent encore très présentes :

- Les femmes composent 51% de la population en Corse.
- 68% des femmes de 15 à 64 ans sont en activité, pour 77% des hommes de la même tranche d'âge.
- 36% des femmes sont détentrices d'un diplôme d'études supérieures contre 27% pour les hommes.
- Une disparité qui se retrouve également au niveau de l'embauche de personnes avec peu ou pas de diplômes. Les hommes sont plus souvent privilégiés que les femmes : leur taux d'emploi est de 68% contre 41%.
- Paradoxalement, le taux de chômage chez les femmes est plus élevé que chez les hommes : 6.6% contre 5.7%.
- 1 femme gagne en moyenne 12% de moins qu'un homme : 24.000 euros contre 27.300. La plus grande différence se situe sur la tranche d'âge 50-64 ans.
- Les femmes ne représentent qu'un tiers des licenciés des Ligues de sport en Corse.
- 71% des familles monoparentales ont une femme à leur tête, et 28% des femmes en situation de monoparentalité vivent sous le seuil de pauvreté contre 23% pour les hommes. Il y a plus de familles monoparentales en Corse qu'en France.
- Les femmes ont une espérance de vie de 86.4 ans et sont surreprésentées parmi les 75 ans ou plus. À cet âge, elles sont deux fois plus à vivre seule à leur domicile que les hommes, en raison du veuvage.
- 732 personnes ont porté plainte pour violences intrafamiliales en Cismonte en 2024 : 73% de femmes et 21% de mineurs.
- La parité est loin d'être respectée avec seulement 38% de conseillères municipales et 11% au poste de Maire, soit 41 élues.



AVISU DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ 2025-03

Rilativu à u :

Raportu à l'annu in quantu à a parità trà e donne è l'omi pè u 2024

VU la lettre de saisine du 14 Mars 2025 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corsée sollicite l'avis de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica sur le rapport susmentionné,

CONSIDÉRANT l'article 30 du règlement intérieur de l'Assemblea di a Ghjuventù di a Corsica qui prévoit que « *Lorsque l'urgence où l'actualité le nécessitent, les commissions organiques peuvent être saisies pour émettre des avis à la demande de la Présidente de l'Assemblée de Corse ou du Président du Conseil exécutif. La Présidente de l'Assemblea di a Ghjuventù désigne à cet effet les commissions attributaires et précise les modalités selon lesquelles elles produiront leurs avis. Les présidents des commissions concernées en rendent compte à la prochaine réunion de la commission permanente ou de l'assemblée plénière* »,

CONSIDERANT la décision de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Présidente de l'Assemblea di a Ghjuventù, de saisir la commission organique « *Sociali, Educazioni è Furmazioni* » afin de produire un avis sur le sujet,

**A Cummissione, « Siciali, Educazioni è Furmazioni »
addunata in reunione u 24 di Marzu di u 2025,
prununzia l'avisu chì seguita :**

La commission souhaite remercier la Conseillère exécutive Lauda Guidicelli-Sbraggia pour le rapport présenté. Les conseillers ont conscience du travail réalisé et de celui qui reste à entreprendre pour lutter contre les inégalités hommes/femmes. Ce rapport annuel permet de constater les actions et les solutions mises en place dans la durée avec cet objectif clair en tête.

Cette édition 2024 est largement bien accueillie par la commission. Néanmoins, les conseillers déplorent un manque de chiffrages, de comparaisons (avant/après) et d'exemples à plusieurs endroits du rapport, qui auraient permis de se faire un avis plus objectif et fiable des politiques mises en place en faveur de l'égalité hommes/femmes, notamment au sein-même de la Collectivité de Corse. A ce jour, il est impossible de procéder à une évaluation réelle des résultats obtenus, ce qui rend difficile l'identification des ajustements nécessaires et des axes d'améliorations. Une plus grande transparence et un suivi plus détaillé contribueraient à avoir une meilleure visibilité sur l'efficacité des actions menées. Il est également à noter que l'usage des termes "naturellement" ou "naturel" pour désigner la structuration stéréotypée est maladroit. Nous espérons que nos remarques concernant les données et les analyses seront prises en compte dans les prochains rapports.

Pour exemple, les bourses Pattu di a Ghjuventù, qui ne concernent pas spécifiquement les femmes, mais l'ensemble de la jeunesse. Le taux d'accès aux femmes n'est aucunement spécifié dans l'attribution de ces bourses. Il est impossible de retrouver un lien de cause à effet vis à vis de l'égalité Homme/femme. La formulation serait également à revoir. Le télétravail par exemple, bien qu'aidant le salarié à concilier sa vie professionnelle avec sa vie personnelle, ne constitue pas un levier en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, d'autant que cet outil est proposé à l'ensemble des salariés peu importe leur sexe.

Il ne peut donc pas réellement servir d'argument en faveur de la réduction de la disparité, toutefois, cela peut renforcer les inégalités dans la sphère privée.

Cependant, il est important de souligner les progrès accomplis. L'engagement des acteurs locaux et les actions publiques menées en faveur de l'art, de l'éducation, de la santé sexuelle, de la lutte contre la précarité menstruelle et de la prévention des

violences faites aux femmes sont largement reconnus et salués. La grande enquête menée en 2022 pour adapter les interventions aux institutions, la création du prix *Feminiscienza*, la valorisation des femmes dans le sport et la culture, sont autant d'actions qui contribuent à la transformation des mentalités. Ces initiatives permettent non seulement d'améliorer la visibilité des femmes dans divers secteurs mais aussi de favoriser une meilleure prise en compte des inégalités persistantes. Elles participent ainsi efficacement à l'évolution des pratiques et des politiques en faveur d'une société plus équitable.

La commission encourage également la Collectivité à renforcer ses actions et les moyens dans le domaine éducatif, afin de sensibiliser dès le plus jeune âge aux enjeux de l'égalité homme/femme mais aussi de lutter contre les violences intrafamiliales et les stéréotypes de genre. La Collectivité de Corse doit poursuivre cette dynamique positive tout en veillant à affiner son suivi et son analyse des résultats.

Ce rapport, adopté avec 10 votes favorables et 3 réservés, témoigne d'un engagement majoritaire en faveur des actions menées, tout en soulignant la nécessité de poursuivre les efforts aux préoccupations soulevées.

Lara MARCELLINI

Presidente de la commission « Siciali, Educazioni è Furmazioni »